NOS INSTITUTIONS — NOTRE LANGUE — NOS LOIS

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

82e ANNEE No. 7 — LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE — VENDREDI, 13 AVRIL 1934

SOCIÉTÉ DÉPRAVÉE

QUE LA SOCIETE CANADIENNE-FRANÇAISE DE NOS JOURS.— NOUS SOMMES UNE RACE D'IGNORANTS ET DE DEGENERES.— ET NOUS OSONS INVOQUER LE SOUVENIR DE NOS ANCETRES.

La radio nous a obligé, cette dernière semaine, à écouter bien des sottises. Notre sottisier national s'est enrichi de nombreuses perles à l'occasion des élections municipales de Montréal. Pourtant la seule vanité que nous en pouvons retirer c'est de persévérer dans notre insignifiance quasi-congénitale.

Les discours de MM. les candidats à la mairie de la métropole commençaient le plus souvent par du bouffe pour ne laisser en terminant qu'une impression de découragement. Dimanche soir, la veille du scrutin, nous entendions des orateurs qui sont supposés être les plus grandes personnalités politiques de Montréal. Il s'agissait d'éclairer le contribuable sur un choix excessivement important pour un million de Montréalais, et pour la province et le pays tout entier. Ces messieurs qui posent aux défenseurs intransigeants du travailleur, qu'on dit d'autre part intelligents, s'adressaient à une population ouvrière. Tout en s'attendrissant sur la gravité de la situation, ils parlèrent des heures durant et de quoi? d'un programme administratif, d'une mesure énergique pour restaurer les finances métropolitaines? Que non! Ils firent des envolées oratoires sur les trois siècles d'histoire qui contemplent la ville du haut du Mont-Royal, des jeux de mots sur le nom des candidats, des appels au fanatisme politique, et enfin une magnifique péroraison en invoquant les morts, les "mmmooorts". D'autres citèrent du Rostand et expliquèrent par un excès de naïveté une attitude louvoyante depuis des années. On mit de l'avant ses vertus personnelles, la charité entre autres. Et le peuple d'applaudir à tour de bras à toutes ces phrases creuses qui voulaient l'endormir.

De tous les discours, il ressort un fait. C'est qu'on a parlé d'hommes, et non de politique administrative. Il y aurait une thèse intéressante à développer sur le monarchisme réel ou mitigé des races inférieures.

. . .

A son assemblée de dimanche dernier, M. Bouchard s'exclamait "Pour sauver la société canadienne-française il faut que cesse le présent ordre de chose, il faut que l'on cesse d'administrer les affaires publiques dans l'intérêt du particulier au détriment de celui du peuple." Ces paroles, si l'on en maintient le caractère général ne sont que trop vraies. Si nous ne voulons pas comme race atteindre le dernier degré de l'échelle, nous devons réagir immédiatement. Dans tous les domaines. Il faut faire la guerre à la corruption organisée.

Dans les affaires publiques, il faut cesser de considérer le peuple comme une personne bonasse et sans droit. Il est temps d'arrêter de l'exploiter, et de l'instruire au lieu que de l'induire en erreur. La crise et l'impasse dans laquelle se sont embourbées plusieurs administrations suffisent à prouver qu'au contraire de son apathie, ses capitaux ne sont pas illimités. Et plutôt que de l'attendrir au souvenir du clocher natal, il vaudrait mieux lui enseigner ce qu'est son gouvernement, la démocratie. La politique d'intimidation qui a depuis longtemps circonvenu toutes les influences hostiles aux ministères, ou aux grandes compagnies, qui empêchent l'application des lois les plus justes, est pour beaucoup responsable de notre infériorité technique et économique. Nous en sommes rendus à ce point qu'on se moque dans les hauts-milieux d'une réputation intègre. C'est une coterie et non l'honnêteté qui rend un homme "tabou" à l'égard de toutes les sanctions de la justice.

La vie privée n'a souvent rien de plus enviable. On rencontre partout, à tous les degrés de l'échelle sociale, une amoralité qui ne cesse d'étonner les honnêtes gens. Le pot-de-vin est devenu commun comme le boire et le manger. Le devoir d'état fait sourire comme un animal antédiluvien et baroque. On se prête à toutes les manigances. La seule règle de conduite est d'éviter la prison autant qu'il est possible. On admet l'amende sans sourciller si elle est inférieure au profit réalisé.

Et pendant qu'exploiteurs et exploités s'entendent à ravir, on converse des aïeux sans peur et sans reproche, et de la Communion des Saints.

Roland CARNIER

EN MARGE DES ÉVÉNEMENTS

Victoire de M. Houde

Désastreuses pour M. Taschereau, les élections municipales de la métropole ont élevé M. Houde à son apogée. Une majorité de 52,585, çà ne se voit pas tous les jours. Si Camilien Houde l'a obtenu, La Palice dirait que des facteurs puissants y ont contribué.

Cette décision presque unanime de l'électorat, est-elle due à la popularité reconnue du "p'tit gars de Ste-Marie?" à l'antipathie toujours grandissante des Montréalais pour la domination Taschereau? ou au sourire inactif et coûteux de M. Fernand Rinfret?

Sans doute, toutes ces bonnes raisons ont contribué pour leur part à un tel triomphe de la démocratie. Mais la présence de M. Taschereau dans les coulisses a certainement fait plus que le reste pour gonfler la majorité houdiste. La façon marquante avec laquelle M. A. Plante a mordu la poussière derrière le char de Houde, la défaite des plus sûrs partisans de M. Taschereau, tels Legault, Poulin, Schartz, la réprobation de l'électorat pour l'administration Gabias, voilà autant de raisons pour le gouvernement provincial de retarder le plus possible les élections. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'élection de lundi dernier sonne un glas pour l'oligarchie libérale.

Une autre conclusion s'impose. N'est-ce pas là le premier indice de la naissance d'un tiers parti provincial? M. Houde y a déjà fait allusion en acceptant la candidature à la mairie; son influence à Montréal devra l'inciter à mettre à profit au provincial un vote qu'il a si bien su conquérir au municipal. Peut-être sera-t-il obligé aussi de s'occuper de politique provinciale. Si M. Taschereau restreint un peu trop les libertés de Montréal, M. Houde profitera de ce prétexte offert pour diriger ses batteries sur le ministère québecquois. Logiquement, on peut s'attendre à bien des mouvements de la part d'un homme qui se sent soutenu par 90600 électeurs, 90600 votes dans la seule ville de Montréal.

Dans une situation aussi pénible, M. Taschereau a cependant goûté une grande consolation. Le peuple d'Israel ne l'a pas encore trahi. Tandis que Houde prenait en masse le vote canadien et anglais, Plante avait le soutien absolu de toute la colonie sémite de Montréal.

Légendes bolchéviques

Tous les pays ont leurs légendes, fruits de l'imagination populaire, destinées à récompenser les enfants sages. Notre civilisation en a connu plusieurs, de ces contes de fées mystérieux et nobles, remplis de poésie et de beauté. Tous, nous avons gardé un heureux souvenir de ces héros légendaires, dont les exploits ont enthousiasmé notre enfance.

La soviétie a aussi ses contes. Le gouvernement de l'U.R.S.S. engage des écrivains pour fabriquer des horreurs bolchéviques. Ces communistes ont mission d'idéaliser dans l'imagination des mouchards russes les héros révolutionnaires et athés, de 1917, tout en représentant la classe bourgeoise sous la forme du "gros mauvais loup" de la chanson. Dès l'âge le plus tendre, l'Etat s'empare de l'esprit de ses sujets, façonnant les cerveaux suivant les théories communistes.

Un exemple, entre mille, de ces chefs-d'oeuvres dont les deux héros sont: Lenin et Staline.

L'histoire du cygne.

"Il y avait une fois un forgeron nommé Wladimir Illytch Lenin. Il forgeait des haches qu'il donnait secrètement aux paysans afin qu'ils pussent briser les crânes des gardes du tsar. Il fut pris avec d'autres conspirateurs et envoyé dans une île glacée de l'Océan arctique refuge des

(suite en dernière page)

Ces maigres salaires

Les salaires restent à la baisse.— Salaire minimum des femmes.— Provocation au désordre social.

Depuis la guerre, la question des salaires aux ouvriers se réglait entre unions ouvrières et employés. La crise est venue, entraînant avec elle le chômage. Devant une main-d'oeuvre trop abondante, les unions ouvrières ont été impuissantes à conserver leur influence vis-à-vis du patron qui, advenant une grève, n'avait que l'embarras du choix pour embaucher d'autres ouvriers. Les salaires ont nécessairement subi une baisse considérable.

On affirme aujourd'hui, avec raison, que la prospérité revient, lentement peut-être, mais sûrement. Une amélioration sensible apparaît dans tous les domaines. Seuls, les salaires restent à un niveau inférieur. Comment expliquer cette léthargie du coût de la main-d'oeuvre?

A St-Hyacinthe, le travail féminin reçoit dans certains cas une rétribution dérisoire. Il y a une législation du salaire minimum des femmes, législation dont certains patrons se moquent quasi publiquement. On sait que le salaire minimum d'une apprentie est d'environ $6.00 par semaine de travail. Chez-nous, des femmes, mères de famille, reçoivent à la fin de la semaine une enveloppe de paye qui mentionne un montant payé de $6.50, mais en réalité, il n'y a à l'intérieur que $4.50 ou $5.00. Il n'est pas besoin de dire que l'employée n'a pas l'avantage de dénoncer son patron, que la moindre allusion de sa part au salaire de famine qu'elle reçoit provoquera sa mise à la porte de l'établissement. Forcée de gagner sa vie, l'ouvrière accepte ce qu'on lui donne; le patron en profite pour augmenter son bénéfice et violer sans vergogne la loi du salaire minimum des femmes!

Il est à souhaiter que le gouvernement provincial s'occupe d'enrayer cette gangrène sociale. Dans l'intérêt de tous cette législation sur le salaire doit être respectée. Personne

(suite en dernière page)



Mlle HELENE CHAGNON
la distinguée directrice de l'Ecole des Sciences Domestiques qui donnera des cours d'art ménager, sous les auspices du "Courrier" les 24, 25 et 26 avril, à la salle des bazars.

M. LE MAIRE PROTESTE VIVEMENT

Contre le rejet d'une clause du bill de St-Hyacinthe par le Conseil Législatif.— A propos des taxes imposées à l'hon. L.A. Tellier.

Une grande assemblée des contribuables de St-Hyacinthe a eu lieu dimanche dernier, dans la salle du théâtre Corona. Des discours y furent faits et une résolution votée en protestation contre le rejet par le Conseil Législatif de Québec, de la clause du bill de St-Hyacinthe se rapportant aux arrérages de taxes imposées à l'hon. juge Louis-A. Tellier pour certaines terres en culture. On se rappelle que par un vote de 9 à 8 le Conseil Législatif a rejeté cette clause dont le but était de résoudre une cause pendante devant les tribunaux depuis des années. L'hon. Tellier a même obtenu un jugement favorable de la part de la Cour.

M. Jos. Godbout, président du Club Libéral, fut d'abord choisi comme président de l'assemblée, et M. Camille Mercure fut chargé d'agir comme secrétaire. Suivit ensuite M. Paul Richer, échevin, qui dans un bref dis-

(suite en dernière page)

MLLE HELENE CHAGNON NOUS VISITERA

Sous les auspices du "Courrier" — Les 24, 25 et 26 avril.

Le "Courrier de St-Hyacinthe" est heureux d'offrir aux Dames et Demoiselles de cette ville l'occasion de suivre encore cette année les cours d'art domestique que la distinguée directrice de l'Ecole des Sciences Domestiques. Mlle Hélène Chagnon donnera à la salle des bazars de l'Hôtel-Dieu, mardi, mercredi et jeudi les 24, 25 et 26 avril.

Tout sera nouveau cette année: recettes, enseignements, conseils, installation, etc., ce qui veut dire que les milliers de dames qui ont suivi les cours l'an dernier auront l'occasion d'apprendre de nouvelles choses.

Le "Courrier de Saint-Hyacinthe", qui vous offre ces cours a pris des dispositions afin que les personnes qui n'aiment pas à attendre longtemps et qui veulent avoir de bonnes places puissent se procurer des sièges réservés. Nous en avons 300 à vendre au bas prix de 25 sous pour les trois jours. Les personnes qui désirent réserver leurs billets pourront venir les chercher à nos bureaux à partir de lundi, le 16 avril et tant qu'il y en aura.

Afin d'encourager nos lecteurs, nous donnerons un billet réservé gratis avec tout renouvellement ou abonnement nouveau payé d'ici au 24.

Nous tenons à avertir nos lecteurs qu'il y aura au delà de 700 sièges non réservés et gratis. Les premières arrivées prenant les premières places.

Cette année encore de nombreux prix de présence seront donnés et surtout le dernier jour il y aura plusieusr grands prix de haute valeur.

Nous en reparlerons la semaine prochaine alors que nous donnerons beaucoup plus de détails.

:-o-:

Camilien Houde à la mairie

M. Camilien Houde a été élu maire de la métropole avec la plus forte majorité qu'un maire ait obtenue à Montréal: 52,585.

10 échevins de l'ancienne administration ont été défaits. Les trois adversaires de M. Houde, y compris le Dr Anatole Plante ont perdu leur dépôt, de même que 28 candidats à l'échevinage.

A la suite de cette victoire de M. Houde, les quotidiens annoncent une convention de conservateurs et libéraux décidés à former un tiers parti provincial. Cette convention se tiendra probablement aux Trois-Rivières. M. Houde serait apparemment chargé de diriger cette nouvelle faction politique.

:-o-:

LE RETOUR DU FLOT

Les logis vides et le prix des loyers.— Nos terres inoccupées.

Selon toutes perspectives, plusieurs logis resteront vacants au mois de mai, en notre cité. Quelques propriétaires sont parvenus à retenir les occupants de leurs immeubles moyennant de sérieuses réductions sur le prix des loyers. Les tenanciers oublieux de ce mouvement de baisse verront leurs maisons désertes. La diminution du travail dans les villes inspire à bon nombre le désir du retour à la campagne, où la vie est plus clémente.

S'il se formait une organisation de placement sur les terres inoccupées du voisinage, il est certain que bien des familles pourraient en bénéficier. Mais, l'argent est rare, et il en faudrait pour les débuts. Quiconque parviendrait à fonder pareil mouvement serait un grand bienfaiteur. Comme cette oeuvre dépasse les moyens particuliers, il vaudrait mieux que les gouvernements en prissent eux-mêmes l'initiative.

J.B.

Le R.P. Ferdinand Coiteux

Visiteur général

Le R.P. Ferdinand Coiteux, de l'Ordre des Franciscains a été nommé visiteur général des deux provinces franciscaines de France: celle de Saint-Denis, dite d'Aquitaine et celle de Saint-Denis ou de Normandie. Le R.P. Coiteux est le permier franciscain du Canada à qui pareille charge est confiée. Le R.P. Ferdinand qui est actuellement gardien du couvent Saint-Joseph de Montréal, partira pour la France vers le commencement de mai et reviendra probablement en juillet. Le nouveau titulaire est né à Saint-Damase, le 10 juillet 1886. Il fut ordonné prêtre en 1914. Il demeura 19 ans aux Trois-Rivières, y exerçant les fonctions de vicaire, de curé de la paroisse Notre-Dame et de directeur du Collège Séraphique. Il fut ensuite pendant six ans, custode et vicaire provincial de la province franciscaine du Canada. Le R.P. Ferdinand Coiteux est bien connu dans notre ville où il compte de nombreux amis. On sait aussi que le R.P. est un ancien élève du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Pour ces motifs, nous nous réjouissons de tout coeur de cette nomination.

LA VIE DU PASSÉ
A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOTRE REGION

par G. P. A.

Le 15 D.S. Ramzey concéda deux lots dans Ste-Hélène à David Grenache. Est-ce lui ou l'un de ses frères qui, à cause de sa force extraordinaire, surhumaine, fut pris pour le diable, par un fort venu exprès pour se mesurer avec lui et qui, en un clin-d'oeil, de brave devint poltron puis s'en alla honteux comme un renard, qu'une poule aurait pris? La légende rapporte que l'étranger voyant un homme en frais de labourer, s'informa auprès de lui où résidait M. Grenache. Le laboureur saisissant le mancheron de sa charrue la leva comme un autre aurait fait d'un bâton et il lui indiqua sa propre demeure. C'en fut assez pour que l'étranger s'en retournât bien convaincu qu'il avait vu le diable en personne.

Le 19 Benjamin Béland, forgeron, vendit à Ellen Shaw, veuve de David Ramzay, un lopin de terre, sis dans le fief de Bourchemin et mesurant 4 arpents et 7 perches sur la rivière, 4 arpents 9½ perches dans la ligne

(suite en dernière page)

LES TAUDIS INFECTS DE ST-HYACINTHE

Qu'on laisse subsister depuis des années.— Au mépris de l'hygiène publique.— Et de l'intérêt national.— L'envers de la médaille.

Quoiqu'étant une des plus belles et des plus propres villes de la province, St-Hyacinthe n'est pas sans avoir ses dessous, ténébreux, encrassés et excessivement misérables. C'est ce que j'ai voulu connaître. Cette semaine je suis allé visiter certaines familles, dont la plupart demeurent dans les environs de l'ancien marché à foin.

Dépeindre l'existence misérable de ces pauvres hères nécessiterait tout un volume. On peut difficilement concevoir le cercle étroit d'indigence, d'ignorance et de maladies dans lequel tourne leur vie. Seuls quelques exemples en peuvent donner une idée.

Rue St-Michel, tout près de la rue Girouard, un couple de vieillards vivent dans une vieille maison de bois à moitié écrasée. La porte d'entrée de devant est condamnée. On pénètre par un étroit et boueux passage à l'arrière de la maison. Parce que le perron s'est relevé quand la maison s'est enfoncée, la porte ne s'ouvre que d'un angle qui permet tout au plus au visiteur de s'y glisser sur le côté. A l'intérieur deux vieux y veillent à la lueur d'une lampe à pétrole, la seule qu'ils possèdent. Le costume du mari est pittoresque. Il porte pour tout vêtement de gros bas de laine grise, un caleçon, une chemise de jour bleue, une rutilante "tuque" verte et une barbe d'un mois et demi. Il est malade depuis trois ans et ne sort jamais. Son épouse, pauvrement vêtue de coton, non plus. La St-Vincent de Paul leur envoie porter leur nourriture. Quand au chauffage, ils ont deux magnifiques cordes de bois franc, dans le salon à côté du buffet. Les trois chambres à coucher sont noires et malpropres. Ces vieillards sans autre revenu que les dix dollars mensuels que leur rapporte le logis du deuxième, sont sur le point de vendre leur maison, et ne savent où se réfugier. "A l'hôpital, je cré ben" me crie la vieille qui est sourde.

Rue St-Casimir, près St-Antoine, une famille de 6 personnes qui vivent dans un logis de trois pièces dont deux très petites chambres à coucher. Une lampe à pétrole fumeuse éclaire les personnages. Ils paient $9 de loyer par mois et sont sur le point de se faire mettre à la porte par leur propriétaire qui est un personnage influent de la ville. Le père nous montre un permis de mendier. Il nous avoue en pleurant: "Si j'avais pas "quêté" en campagne c't hiver, j'aurais crévé ben sûr". Aucun membre de la famille ne reçoit de salaire. La malpropreté y règne et le manque d'aération prend à la gorge.

Nous voici maintenant chez le gendre du précédent, rue St-Pascal, dans une mansarde affreuse où la

(suite en dernière page)

— PAGE FÉMININE —

LES VOIX DU CERCLE STE-JEANNE D'ARC

Rapport de la réunion du 8 avril 1934

Notre cercle avait de nouveau l'honneur de recevoir dimanche le 8 avril, Son Excellence Mgr Desmarais. Etaient aussi présentes, Mlles Hélène L'Homme, présidente, Annette Bonin, vice-présidente, Juliette St-Martin, conseillère, Juliette Bolduc, cons. M. Paule Meloche, cons., Angela Laplante, Palmena Lapointe, Mariette Lachapelle, R. Morier, Georgette Laplante, Rita St-Martin, A. Meunier, Diana Gaucher, Marguerite Comtois, Candide Lefebvre, Cécile Lapierre, Cécile Bertrand, Jeanne d'Arc Brault, Madeleine Tousignant, E. Plante, Lucienne Auger, Marcelle Cadorette, Juliette Blanchard, Françoise Bonin, Marthe Labonté, Adrienne Provost, Annette Provost, Diana Robichaud, Rolande Mongeau, Cécile Mongeau, Irène Lescom, Gaétane Blanchard, Lucienne Godin, C. Desmarais, Lilianne Rousseau, Gisèle Foisy, Benoîte Bonin, Jeanne Fredette, Lucie Brunelle, Yvette Laplante, et Antoinette Pelletier.

La séance s'ouvrit avec une pièce exécutée au piano par Mlle Madeleine Tousignant.

Après la prière habituelle, Mlle M. P. Meloche lut le rapport de l'assemblée précédente. Mlle Antoinette Pelletier disserta ensuite sur la valeur, l'utilité et les dangers du roman. Nous verrons bientôt dans ces colonnes le résumé de ce travail et de plusieurs autres qui ont été soumis au cercle. Son Excellence donna son appréciation sur les romans. Il y a sans doute de très bons romans à mettre entre les mains des jeunes filles, mais le danger est que ces dernières, trouvant plus commodes les narrations faciles des romans, abandonnent les lectures sérieuses et s'exposent à moudre des chimères.

L'on arrive ensuite au dépouillement de la boîte aux questions: 1o "L'étude de l'art est-elle opportune pour la future mère de famille. Quels services l'art pourra-t-il lui rendre dans son rôle d'éducatrice?" L'art sous quelque forme qu'il soit aide à mettre de l'idéal dans la vie. Il n'est pas à dédaigner le foyer où l'on peut faire de la musique car la musique adoucit les moeurs, dit-on Une mère qui a quelques notions de peinture donnera à ses enfants le goût de l'observation, elle leur fera admirer un beau paysage, la richesse de couleurs d'un coucher de soleil une autre qui connaît l'architecture intéressera doublement ses enfants lorsqu'ils voyageront, en leur signalant le style gothique pur de telle église, les lignes élégantes de tel édifice, etc.

2e question: "Avez-vous quelque bon moyen à suggérer pour rendre les enfants plus sincères?" La peur est souvent la cause du mensonge chez l'enfant, il faut donc savoir gagner sa confiance et pour cela éviter de le gourmander à tout propos les parents devraient aussi leur donner l'exemple de la franchise; pourquoi ces légers mensonges à la moindre occasion? Cette mère qui dit à son petit enfant en lui présentant une dose d'huile de ricin: "Prends ceci mon chéri, tu verras comme c'est bon", cette mère s'est-elle jamais arrêtée à penser aux réflexions qui s'entrechoquent derrière le petit front de son bambin?

3e question: "Que faut-il penser des lettres anonymes? Elles ne valent pas la peine qu'on s'en occupe et prenne leur contenu en considération. Les personnes qui se servent de ce moyen pour faire part de ce qu'elles savent ne se décernent certes pas un certificat de courage.

4e question: "Qu'est-ce qu'une élite?" Cette question donnerait matière à une longue causerie. Une d'entre nous dit que c'est un être supérieur, une autre prétend que c'est une personne qui tâche de se perfectionner intégralement, Mlle Rita St-Martin nous dit qu'à son idée c'est une jeune fille qui comme nous fréquente un cercle d'étude en vue de se former un idéal et d'y trouver les moyens de l'atteindre. Mgr Desmarais applaudit à cette déclaration et trouve qu'elle est la plus exacte définition de l'élite. Après avoir expliqué l'étymologie du mot, Son Excellence dit que l'élite est ce qu'il y a de meilleur et que nous devons viser au sommet il y a toujours de l'espace et de la marge!

Mlle Yvette Laplante chanta le "Rosaire" et "Vogue Ma Nacelle". Elle était accompagnée au piano par Mlle Georgette Laplante.

Son Excellence, Mgr Desmarais prit ensuite la parole: Il rappelle les conseils qu'il nous avait donnés lors de sa première visite, et nous proposa un mot d'ordre comme moyen d'apostolat: "Voir le Christ en tous, faire voir le Christ en soi". Il y a différentes manières de voir le Christ. On peut le voir adoré, suivi, aimé par tous ses fidèles, on peut le voir traité comme un étranger comme un indifférent par ceux qui ne se soucient pas de la religion, enfin on peut le voir crucifié, dépouillé de ses vêtements, abreuvé d'injures, couronné d'épines, après avoir été renié par ses amis. Et le Christ crucifié nous le verrons dans le coeur de ceux qui ont abandonné la droite route, dans le coeur des désespérés qui se voient dédaignés par leurs amis d'autrefois. Nous devrons détacher ces pécheurs de leur croix, et ne pas craindre de les déposer sur nos genoux comme la Ste Vierge fit de son Divin Fils. Il nous en coûtera sans doute des sacrifices, mais la récompense promise vaut bien la peine que l'on brave les injures, les railleries, et les moqueries de notre entourage. Il ne faut pas oublier que le chrétien est avant tout un apôtre. Notre réputation sera peut-être à l'épreuve, mais sachons par notre conduite faire voir le Christ en nous. Nos actions démentiront les insinuations des calomniateurs qui eux-mêmes reconnaîtront le noble but que nous poursuivons.

Son Excellence termina en nous disant que c'est de cette manière que nous deviendrons vraiment une élite.

Antoinette Pelletier
secrétaire

MON COEUR

Mon coeur est un vieul de quatre-vingt-dix ans
Dont sont défunts le fils et dont l'épouse est morte;
Il médite, accroupi sur le seuil de sa porte,
Combien l'esprit est faible et sont menteurs les sens.

Il dit l'inanité de l'espoir aux passants:
Ce qu'offre le présent, l'avenir le remporte;
Sa mesure branlante où loge le cloporte
Est la somme d'efforts et de travaux puissants.

Mais il va chaque jour errer le long des grèves,
Et scrutant le lointain, hanté des anciens rêves,
Il met souvent sa main au-dessus de ses yeux,

Pour voir si, revenant d'aventures lointaines,
Ne songeant, à l'avant de vaisseaux glorieux,
Ses fils, debout chamarrés d'or et capitaines.

Alfred DesRochers

Bon pour les personnes âgées

"J'ai 70 ans," écrit Mme Marie Benzen de Haddonfield, N.J. "Lorsque je ne me sens pas bien, j'ai recours pour une semaine au Novoro du Dr Pierre et je me sens mieux et soulagée dans tout le corps. Il est presque impossible d'en relater tous les effets bienfaisants." Cette médecine herbeuse célèbre est juste ce qu'il faut aux personnes d'un âge avancé, elle régularise les fonctions de l'estomac, stimule la digestion, augmente l'appétit et règle les intestins. Elle est seulement fournie par des agents locaux désignés par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

L'EDUCATION AU FOYER

par J.-E. Paquin

Du pouvoir des femmes

Si l'on voulait savoir quels furent, dès l'origine des sociétés et à diverses époques, la condition et le pouvoir des femmes, il suffirait, pour résoudre cette importante question, à défaut de documents positifs, d'examiner quelles furent, à ces mêmes époques, les moeurs des nations. Soit en effet, que les femmes forment les moeurs, soit qu'elles en subissent l'influence, soit enfin qu'il y ait entre les femmes et les moeurs publiques une relation nécessaire et comme une sorte de solidarité, on peut, sans craindre de se tromper, juger des unes par les autres. Et quand chez un peuple on trouve les moeurs douces ou rudes, barbares ou polies, pures ou dissolues, il est facile de conjecturer la place que les femmes occupent chez ce peuple et le pouvoir qu'elles y exercent.

"Il est des qualités, écrit Mme Necker de Saussure, qui ne se manifestent chez un peuple que lorsque les femmes s'attachent à les développer. L'effet des facultés qui dominent chez les femmes peut se comparer à celui de leurs voix dans un choeur. Il est tout de suite de tons élevés et purs qui ne seraient jamais entendues sans elles. Non seulement elles ajoutent de l'étendue à l'échelle générale des pensées et des sentiments, mais elles transmettent aux hommes eux-mêmes, le pouvoir d'exprimer des nuances d'impressions qu'ils n'auraient pas éprouvées ou distinguées sans elles. En sorte qu'elles enrichissent le monde moral, et des dons qu'elles ont reçus et de ceux qu'elles développent."

Deux puissances se partagent le gouvernement du monde: l'autorité qui appartient aux hommes et l'influence destinée à la tempérer et qui est l'apanage des femmes. Ce dernier pouvoir, quoiqu'inférieur au premier, n'est ni moins puissant ni moins efficace. En effet, l'autorité quelqu'absolue qu'on la suppose, se trouve toujours restreinte et limitée dans son exercice; tandis que l'influence n'a point de bornes et s'exerce avec d'autant plus de succès qu'elle excite moins la défiance. Les hommes naturellement portés à résister à la force, cèdent presque toujours à l'influence; et Dieu qui proportionne sagement les moyens à la fin, a donné aux femmes, pour exercer ce pouvoir, les dons de l'esprit et les qualités du coeur qui, en attirant l'estime et le respect, font naître, pour elles, une douce sympathie qui dispose les volontés les plus rebelles à se plier sous leur joug.

Le pouvoir de l'influence semble être une loi générale dans tous les ordres de hiérarchie, même celui de la capacité. Les esprits éminents subissent plus qu'on ne le croit, l'influence des esprits ordinaires ou inférieurs dont ils sont entourés. Cette puissance cachée mais incessante est une compensation et une ressource que Dieu a ménagées providentiellement à ceux qui sont frappés de quelqu'infériorité ou qui sont destinés à vivre sous la dépendance, pour les protéger contre l'oppression et l'abus de la force.

Dans notre prochain entretien, nous nous occuperons d'étudier les dons de l'esprit chez la femme.

Prof. J.E. Paquin



Elle *lave* littéralement la saleté . . .

POURQUOI vous éreinter aux travaux de ménage, quand la Lessive Gillett Pure en Flocons *lave* la saleté! Employez une solution faite de 1 c. à thé de Lessive dissoute dans 1 pinte d'eau froide.* Elle vous permet de faire vos nettoyages sans frottage ni écurage!

Ayez toujours de la Lessive Gillett pour vos gros travaux de ménage—pour détacher les bols de cabinet, dégager les renvois d'eau. Elle détruit les germes et chasse les odeurs tout en nettoyant. Demandez-en une boîte aujourd'hui chez votre épicier.

*Ne faites jamais dissoudre la Lessive dans l'eau chaude. L'action de la Lessive elle-même réchauffe l'eau.

BROCHURETTE GRATUITE—Procurez-vous l'édition revisée de la brochurette de la Lessive Gillett. Elle donne des douzaines de suggestions pour l'entretien facile de votre maison. Contient aussi des renseignements complets sur la fabrication du savon, les gros nettoyages et autres usages sur la ferme. Ecrivez à Standard Brands Ltd., Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.

La LESSIVE GILLETT CHASSE LA SALETE

Achetez la poudre à coquerelles MYSTERIEUSE
Reconnue depuis 1917 pour détruire les coquerelles.
En vente partout 25c, 50c et $1.00
MYSTERIOUS CHEMICAL CO. Montreal, P.Q. 3

Soulagement Rapide pour les Douleurs de Femmes

Les femmes n'ont pas besoin d'endurer des douleurs et maux de tête périodiques. Elles peuvent s'éviter ces souffrances en prenant des TABLETTES ZUTOO. Mme Allen Wright, de Fulford, qui fut soulagée en trente minutes de douleurs graves, nous écrit: "Chaque femme de ce pays devrait connaître les TABLETTES ZUTOO et le bien qu'elles leur feront." Essayez seulement ces tablettes et apprenez par vous-même avec quelle rapidité elles font cesser la douleur. 86F

Zutoo
EN VENTE PARTOUT 25c

Un Poli Qui Demeure!

La SULTANA donne un lustre durable à votre poêle. Son noir riche et brillant ajoute encore plus d'attrait à votre cuisine.

MINE A POÊLE SULTANA PROVE POLISH

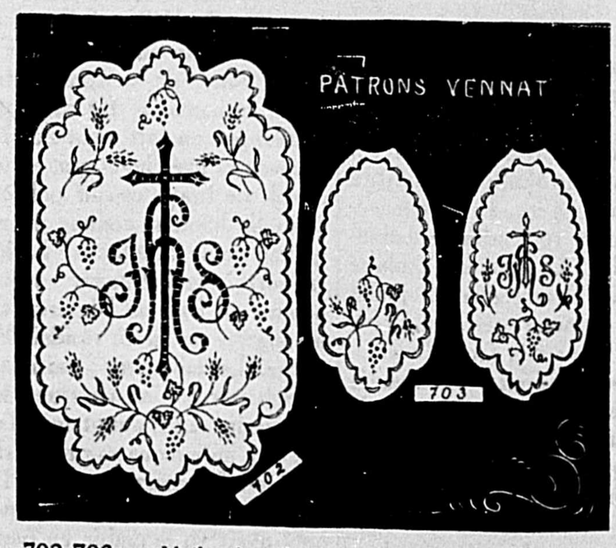
MINE À POÊLE SULTANA

D'emploi facile, et économique par surcroît.

SULTANA LIMITED • MONTRÉAL

Les patrons RAOUL VENNAT

Nous n'avons pas à recommander les patrons Raoul Vennat. Ils sont connus. Un patron Raoul Vennat paraîtra chaque semaine dans notre *Page Féminine*. On donne ses commandes au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, en faisant remise à nos bureaux. Les patrons sont expédiés dans les quelques jours qui suivent.



No. 702-703.— Voile de ciboire et voile d'ostensoir assortis. Très riche dessin au richelieu point de cordonnet roulé. Chaque patron à tracer 25c, perforé 50c, au fer chaud 35c chacun. Etampé sur belle toile fine deux qualités 75c ou $1.00. Sur batiste de fil, $1.35 chacun. Coton M.F.A. première marque française de fil à broder environ 24c.

Album de Layette 15c.— Catalogue général de broderie 20c.

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique 12c seulement par an.

Pains et petits pains pour toutes occasions *faciles à faire avec les* GATEAUX de LEVAIN ROYAL



GRATIS! Le *Livre Culinaire du Levain Royal*, pour utiliser à la maison. Contient 23 recettes éprouvées de pains, petits pains, gâteaux, brioches, etc. Ecrivez à Standard Brands Ltd., Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont. Demandez aussi la brochurette "Le Chemin Royal vers la Santé."

Enveloppés séparément et hermétiquement de papier ciré, les Gâteaux de Levain Royal vous parviennent *toujours* en parfaite condition, sans avoir rien perdu de leurs propriétés pour faire lever la pâte. Prototype de qualité depuis plus de 50 ans, vous trouvez les Gâteaux de Levain Royal dans 7 familles canadiennes sur 8 où l'on emploie le levain sec.

Achetez des produits canadiens

A QUEBEC

C'est le printemps et la température ensoleillée semble pousser nos législateurs à hâter leurs travaux afin de finir une session qui traîne depuis trois mois bientôt, malgré qu'aucune législation vraiment importante n'ait été faite.

Mardi grand débat sur la loi dite de permanence des droits de coupe. Jusqu'ici c'est cette loi qui a fourni le gros débat de la session. Pendant des heures et des jours le député de Trois-Rivières a harcelé le gouvernement de questions et d'objections. A tel point que malgré son tempérament posé et sa bonne humeur proverbiale M. Mercier s'est fâché plus d'une fois.

Enfin c'est réglé, le bill est passé, après des discours dix fois répétés, des amendements et des votes. Remarquez que le troisième groupe s'est abstenu de voter et de prendre part à la discussion.

Pourquoi? L'impression générale c'est que les trois auraient voté avec le gouvernement. Le député de Rouville a laissé entendre qu'il voulait éviter une rupture. Le député d'Iberville dit que c'est de la lâcheté et M. Guertin admet que c'est vrai mais que cela ne se répètera pas en ce qui le concerne au moins.

La rupture devait venir tout de même. Elle s'est produite mercredi après-midi, presque comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Le Premier Ministre appelle l'item crédit agricole. Une motion du député de Rouville. En résumé la motion tend à la création de deux organismes, un de recrutement des épargnes populaires avec intérêts de 2½%. Le "Courrier" en a déjà parlé et a même publié le discours de M. Barré sur ce sujet. L'autre organisme de prêt au prix coûtant ou même en bas du prix de revient grâce à un octroi du gouvernement. A cette motion le député de Deux Montagnes a proposé un amendement qui en détruit toute la portée.

M. Barré combat l'amendement qui à son point de vue est intempestif contraire à l'intérêt du peuple agricole. Il va même jusqu'à prétendre qu'en ce faisant le député de Deux Montagnes a fait le jeu du gouvernement. D'ailleurs dit-il ce n'est pas la première fois que certains hauts personnages de l'Opposition font le jeu du gouvernement. On se rappelle qu'une loi fameuse faite par le gouvernement eut son lit préparé par certaines déclarations d'un membre de l'opposition. Il est surprenant que l'aventure se répète et qu'après avoir fait le jeu du gouvernement en préparant le lit au bill Dillon pour des motifs qu'il ignore on fasse encore aujourd'hui le jeu du gouvernement en combattant une motion que le gouvernement ne veut pas adopter.

Le député de Deux Montagnes bondit, soulève un point d'ordre, prétend que le député n'a pas le droit en vertu du règlement de lui imputer des motifs inavouables, qu'il a été mu par des considérations d'intérêt public et que le député de Rouville doit retirer ses paroles.

Très calme le député de Rouville déclare qu'il n'a pas imputé de motifs inavouables au député de Deux Montagnes puisqu'il a déclaré ignorer ses motifs que de plus il a exprimé une opinion personnelle en disant que l'amendement faisait le jeu du gouvernement et que par conséquent le point d'ordre est mal venu. M. Guertin vient à la rescousse de son homme. M. Duplessis fait de même pour le sien et finalement l'orateur ayant à juger entre les bleus officiels et les Barré il donne raison à ce dernier; le point d'ordre est renvoyé.

Le député reprend son discours et insiste sur la nécessité qu'il y a de diminuer le taux des intérêts sur les prêts agricoles. Non seulement il faut fournir du capital mais encore il faut que ce capital soit à un taux d'intérêt tel que l'emprunteur puisse payer, or si on ne veut pas prendre les moyens indirects d'avoir la diminution du taux de l'intérêt il faudra nécessairement en venir ou à la réduction des créances ou à la réduction forcée du taux de l'intérêt, deux mesures qu'il n'est pas prêt à recommander.

M. Barré insiste sur l'importance de cette question du crédit agricole. Il a pu sur des questions d'ordre secondaire s'abstenir de se prononcer et même de voter pour éviter rupture avec ses amis.

Mais sur une question importante, sur une question d'intérêt vital, il ne peut se permettre de marchander et quoi qu'il lui en coûte il doit faire ce qu'il croit être son devoir et réclamer pour les cultivateurs ses confrères, autre chose que des compliments.

Le député d'Iberville, M. Lamoureux, fait un solide discours. Trouve la motion Barré un peu exagérée, reconnaît la nécessité d'un prêt agricole et affirme que les caisses populaires sont impuissantes à solutionner le problème.

Après un discours en anglais de M. Stockwell, trésorier provincial, M. Fortin, Beauce, fait l'éloge des caisses populaires qu'il appelle le crédit coopératif et finit par une motion à l'effet de continuer avec le crédit fédéral.

Le soir on étudie le bill des produits laitiers et de la formation d'une commission avec pouvoirs assez étendus.

En somme les faits saillants sont la fin du débat sur la loi des permis de coupe. Débat qui semblait devoir ne plus finir. Et la rupture entre le député de Rouville et les Duplessistes.

La rupture est-elle finale? L'avenir le dira.

Mascoutain

———:-o-:———

St-Paul d'Abbotsford

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Casgrain, décédé à Montréal à l'âge de 71 ans.

Le service fut chanté par M. l'abbé J.H. Phaneuf curé de la paroisse.

Les porteurs étaient MM. Arthur, Albert, Philippe, Omer, Adélard Casgrain et A. Senay ses neveux. Dans le cortège on remarquait les parents du défunt, MM. et Mmes Arthur et Philippe Casgrain de Montréal, A. Senay de Longueuil, Adélard Casgrain de Ste-Anne de Bellevue, Albert Casgrain de Rougemont, Omer Casgrain de St-Césaire, Mme Ulric Paquette, Mme Vve Philippe Ouellette ses nièces, d'Abbotsford, M. P. Casgrain de L'Ange-Gardien, Mlles Almoza et Flore Paquette, MM. Omer et Albert Paquette et autres.

—Vendredi le 6 courant ont eu lieu au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis les funérailles de M. J.B. Darcy, décédé à l'âge de 73 ans et 3 mois. Il laisse pour le pleurer quatre frères, Pierre et Narcisse de Magog, Elzéar de St-Césaire et Flavien de St-Paul d'Abbotsford, ainsi que trois fils, Valmore de Granby, J.-Bte de Montréal et Fédora de Springfield Mass., et cinq filles, Mme Joseph Martel, de Granby, Mme Polydore St-Jean, de Bedford, Mme C. Robillard de Montréal, Mme Léonidas Martel, de Montréal, Mme Sylva Rainville, de Granby et sa belle-fille Mme Wilfrid Darcy de Montréal. Il laisse aussi plusieurs petits enfants.

Le deuil était conduit par M. Sergius Ménard, maire de la paroisse. Les porteurs étaient MM. Louis et Maxime Robert, Paul Côté, Richard Tétreault, Dosithée Brillon et Moise Monty.

Dans le cortège on remarquait M. et Mme V. Darcy, M. et Mme Jos. Martel de Granby, M. et Mme P. St-Jean de Bedford, M. et Mme C. Robillard de Montréal, M. et Mme L. Martel de Montréal, M. et Mme S. Rainville de Granby, M. et Mme J. B. Darcy de Montréal, M. Richard St-Jean de Saint-Paul, M. Fédora Darcy de Springfield, Mass., Mlles Thérèse, Yvette et Gervaise Martel de Granby, Mlle I. Darcy de Montréal, Mlles Rachel et Simone Darcy et M. Gérard Darcy de Granby, Mme A. Racicot de L'Ange-Gardien, MM. René Martel et Normand Rainville de Granby, MM. Charles Grisé, Jean-Guy Tarte, Arsène Giroux de Saint-Césaire, Mme Adrien Grisé, Mlles N. et Simone Grisé de St-Césaire, MM. J. Isabelle, Léon Robitaille, Henri Picard, Philias Clairmond, Arthur Racine de Granby, M. et Mme Emile Casavant, M. et Mme S. Ménard, M. et Mme I. St-Pierre, M. et Mme Arthur Martin, M. et Mme Aimé Ménard, M. et Mme G. Lafleur, M. et Mme G.H. Rochon, M. et Mme P. Rodier, M. et Mme Emile Larose, M. et Mme V. Auger, M. Evariste Pinsonnault, Mme Uldéric Paquette, Mme R. Monty, Mme L. Bathalon, Mme Rodolphe Pinsonnault, Mme Wilfrid Meunier, M. et Mme E. Ledoux, M. et Mme E. Tremblay, M. et Mme D. Frégeau, M. et Mme Hubert Handfield, M. et Mme Daniel Denis M. et Mme A. Rocheleau, M. et Mme N. Bélisle, M. et Mme D. Brunelle et autres.

Rhumatisme et surplus de graisse

Kruschen les fait disparaître

Lorsque l'on réalise que la cause de l'embonpoint est intimement liée à celle du rhumatisme, on comprend facilement que ces deux troubles peuvent être aisément surmontés par le même remède.

Le témoignage qui suit nous en donne d'ailleurs une preuve entre plusieurs autres: "Je commençai à prendre des Sels Kruschen pour un rhumatisme dont je souffrais aux articulations des chevilles. Comme j'étais plutôt forte, je crus que le même remède pourrait avoir raison des deux troubles. Vous ne pouvez vous imaginer la surprise que me causèrent les résultats. Je n'ai plus mal aux chevilles et mon poids a diminué de 19 livres en trois semaines seulement. Je continue de maigrir, bien que je mange tout ce qui me plait. Je me sens une femme toute différente". Mme B.

Doucement, mais sûrement, Kruschen débarrasse l'organisme des matières qui forment l'excès de graisse, des poisons et acides nuisibles qui causent rhumatisme, troubles digestifs et autres malaises.

———:-o-:———

L'heure catholique

La causerie religieuse à l'heure catholique du 15 avril, organisée par le comité des oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sera donnée par le R.P. Georges-Albert, provincial de l'Ordre des Frères Mineurs Il parlera de l'amour du prochain.

Cette causerie commence à 6 hres précises. A 6 hres 20, audition de chant religieux par la Schola Cantorum de Montréal, sous la direction de M. J.N. Charbonneau. Le quart d'heure misisonnaire terminera l'heure catholique.

———:-o-:———

STE-ROSALIE

Ces jours derniers, M. Roland Bourgeois de Ste-Rosalie fut transporté à l'Hôpital St-Charles à Saint-Hyacinthe après s'être fait scier le pied en voulant enlever la sciure de bois. L'enfant n'est pas encore revenu dans sa famille, mais il est en voie de guérison.

—Mme Stanislas Girard de Ste-Rosalie est revenue dans sa famille après avoir passé un mois à l'hôpital de Montréal. Elle souffre d'une grave maladie.

—Mme Philippe Routhier était de passage ces jours derniers à Amqui.

—Ces jours derniers M. Sévigny était de passage dans sa famille à St-Apollinaire.

—M. et Mme Omer St-Germain ainsi que Mlle Anne-Marie Emond étaient de passage à Montréal à l'occasion de la mort de son frère Lorenzo Emond.

—Mme J.D. Lemonde de Ste-Rosalie était de passage à Montréal.

—Mlles Hélène, Cécile, Laurette Lapierre étaient en visite à Limoilou ces jours derniers.

—M. et Mme Albani Brunette de St-Hyacinthe étaient en visite chez M. Henri Grégoire.

—M. et Mme Charles Guimond de Ste-Rosalie étaient en visite à l'occasion de Pâques chez M. Cclair à St-Germain.

—M. et Mme Oscar Lemonde de Charny étaient en visite chez M. Aimé Lemonde.

—M. Alphonse Emond de Montréal est en visite chez Mme Omer Saint-Germain à Ste-Rosalie.

———:-o-:———

Pourquoi ÊTES-vous Toujours Las ?

Pourquoi vous faut-il passer des jours qui vous semblent sans fin, jours où tout votre être vous paraît indolent et las? Vous serez peut-être surpris en entendant la réponse.

C'est que, très probablement, votre système ne pourvoit pas à l'élimination *complète* des déchets organiques. Ne secouez pas la tête. Régularité de fonctionnement organique ne signifie pas nécessairement élimination *complète*. En fait, l'élimination incomplète affecte des milliers de personnes qui ne s'en doutent jamais parce que le fonctionnement organique chez elles *est* régulier. C'est de là que proviennent maux de tête, indigestion, torpeur.

Des habitudes de vie sensées et saines, auxquelles s'ajoutera à l'occasion un verre de Sel Andrews pour le Foie, rafraîchissant et agréable au goût, conserveront votre système en bon état. Mangez modérément, dormez suffisamment, prenez abondamment d'air frais et d'exercice et, une ou deux fois par semaine, accordez-vous le plaisir d'un verre de revigorant Andrews pour aider la nature à garder votre système *absolument* libre d'impuretés.

Faites ces choses sensées et vous vous conserverez en forme. Votre appétit sera bon et vous éviterez les tristes journées de dépression physique.

Procurez-vous aujourd'hui même chez votre pharmacien le Sel Andrews pour le Foie et suivez ces règles simples et peu coûteuses contre les petits maux si répandus. En boîtes, 35¢ et 60¢. Nouvelle grosse bouteille, 75¢. Agents exclusifs: John A. Huston Co., Ltd., Toronto. 10F

MILAN

—Mme Alfred Grenier et ses enfants de Brassua Me., sont actuellement en visite chez des parents.

—Mlle Irène Poulin, institutrice à Stornoway est venue passer les vacances de Pâques chez ses parents.

—M. et Mme Georges MacDonald et leur fillette Shirley ont fait une promenade de quelques jours à Waterville à Sherbrooke.

—M. et Mme Octave St-James et leurs fillettes de passage à Sherbrooke à la fin de semaine.

—Mlles Eleonore et Louise Breyer institutrices à Marbleton et Mlle Dolena Nicholson institutrice à Drummondville dans leurs familles respectives à l'occasion de Pâques.

—Mlle Mary Morrison nous a quittés pour Coaticook, où elle remplira les fonctions de sténographe pour la maison Mason et Parker.

—M. et Mme Edmond Roberge ont été à Springhill à l'occasion du mariage Ferland-Bellavance.

—Au cours de la semaine dernière a eu lieu à Springhill le mariage de M. Stanislas-Ernest Parent et de Mlle Victoria Guay de cette localité.

———:-o-:———

ST-MARCEL

A l'occasion des fêtes de Pâques M. Arthur Frappier de Montréal est venu visiter son père M. Hercule Frappier, son frère Valère et son beau-frère Henri Vincent.

—Mlle Yvonne Lozeau du pensionnat de St-David est venue passer ses vacances de Pâques chez son frère Roland.

—De passage chez M. F. Brouillard M. et Mme A. Larochelle de Granby.

—M. Léo Therrien de Montréal passe une quinzaine chez son frère M. Victor Therrien.

—Lundi dernier à 8 heures eut lieu le mariage de Mlle M.A. Brouillard avec M. Abel Bernier de Saint-Aimé et à 10 heures le mariage de Mlle Honoré Auger avec M. Donat Laplante de St-Louis de Bonsecours. Après la cérémonie nuptiale le vin fut servi chez M. Charles Auger.

—Mme Augustin Ferron, Mme D. Ferron, M. et Mme Hervé Chamberland sont allés lundi à St-Hyacinthe pour assister aux funérailles de Mme Emile Ferron.

———:-o-:———

UPTON

—M. et Mme Omer Chartier ainsi que leur fillette Monique ont passé les vacances de Pâques chez leurs parents M. et Mme I. Guérin et M. et Mme Wilfrid Chartier de St-Théodore d'Acton.

—Mlles Thérèse Frédette et Suzanne Guertin de la maison-mère de St-Hyacinthe était en visite chez leurs parents récemment.

—M. et Mme N. Paul de St-Germain de passage chez Mme Alphérie Lambert.

—M. Marc Robillard de St-Hyacinthe était de passage chez sa cousine Marie-Berthe Marcoux.

—Mlle Berthe-Alice Laliberté de Montréal est venue passer la fête de Pâques chez ses parents M. et Mme E. Laliberté.

—Mme Alexandre Donais de St-Hilaire chez sa soeur Mme Wilfrid Donais.

—M. et Mme Wilfrid Labonté sont revenus d'une promenade à Compton.

—Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de Mlle Thérèse Guertin avec M. Jean Langelier qui ont eu lieu à Pâques.

—De passage à Pâques, M. et Mme Lionel Desmarais de Montréal chez leurs parents M. et Mme François Desmarais de même que M. Chs Léon Lussier et M. Alphonse Loiselle bijoutier.

—M. et Mme Raphael Loiselle nous ont quittés pour une quinzaine aux Etats-Unis à Northampton Mass.

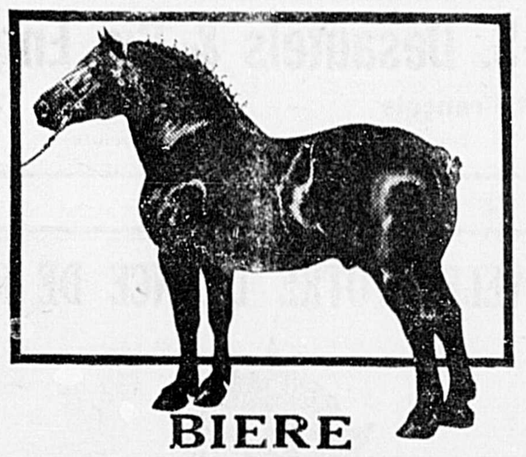


Saveur insurpassable

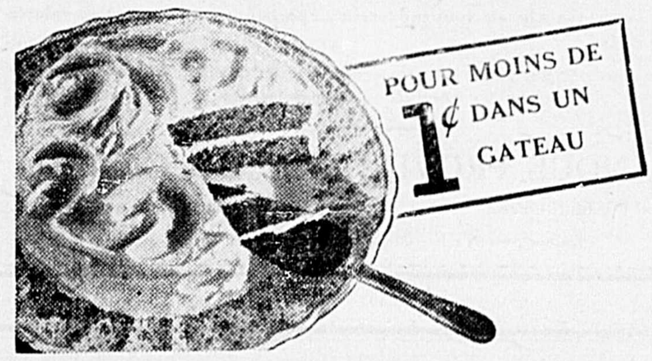
THÉ "SALADA"

'Frais des plantations'

653F



BIERE
BLACK HORSE
DAWES



DE FAIT, il vous en prend *pour moins de 1¢* de Poudre à Pâte "Magic" pour réussir un gros gâteau à 3 étages. Et songez qu'elle vous assure des résultats satisfaisants chaque fois! Faut-il s'étonner ensuite si les plus grandes autorités culinaires au Canada vous conseillent de ne pas risquer l'usage de poudre à pâte médiocre? Cuisez avec la "Magic" et soyez certaine!



MAGIC
FABRIQUEE AU CANADA

"NE CONTIENT PAS D'ALUN." Cette déclaration sur chaque boîte est votre garantie que la Poudre à Pâte "Magic" ne contient ni alun, ni aucun ingrédient nuisible.

RIEN QUE

$1.29

30c en plus pour raccord et fiches

La plus grande aubaine jamais offerte en

FERS À REPASSER ÉLECTRIQUES

pour une semaine seulement

Ce n'est que grâce à une aubaine remarquable que nous avons pu vous procurer ce remarquable fer à repasser à ce bas prix record. C'est un fer à repasser massif de 6 livres facile à manier, qui exécutera rapidement les plus gros repassages. Et avec, vous avez notre propre garantie de qualité et d'efficacité. Achetez le vôtre sans tarder. En vente du 14 au 21 avril seulement,



Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

HOPITAL ST-CHARLES

SAINT-HYACINTHE

CLINIQUE DU PROFESSEUR P.-E. BOUSQUET

Spécialiste en chef à la Clinique de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les

MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ et de la GORGE

JOURS DE CONSULTATION :

Du 1er juillet au 1er septembre : mercredi et vendredi

Du 1er septembre au 1er juillet : mercredi et samedi

N. B.— Pour les cas d'urgence, prière de téléphoner à la Supérieure. Etant donnée la crise présente, la clinique est ouverte aux malades de toute condition qui seront traités selon leurs moyens.

LA DIRECTION

NOUVEAU LOCAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons transporté notre magasin à

63, RUE ST-FRANÇOIS

et vous êtes cordialement invités à venir visiter notre magnifique assortiment de

Nets à rideaux, Soies pour draperies, Rideaux en toile, etc.

Notre département de tapisseries est des plus complet et mérite d'être visité

Aussi assortiment de peintures, vernis, pinceaux etc.

Nous nous chargerons de vos travaux de peinture et tapissage à des prix très modérés

R.-S. Désautels & Cie Enrg.

63 rue St-François - - - Tél. 275

2ème porte de la Banque Provinciale

J.N.O.

RENOUVELEZ VOTRE LICENCE DE RADIO

Renouvelez votre licence de radio à l'une ou l'autre de nos multiples succursales du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

Notre succursale locale vous procurera un permis de radio-réception valable pour douze mois.

La période couverte par votre permis s'étend du 1er avril de l'année courante au 1er avril de l'année suivante

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Gérant local : Edm. Leblanc Succursale : St-Hyacinthe, Qué.

Sous-agences : Ste-Madeleine, St-Pie de Bagot

CE QUE VAUT L'ABONNEMENT À L'AUTO-CLUB DE ST-HYACINTHE

Les avantages augmentent sans cesse mais la contribution reste la même

Voici résumé en quelques mots la liste des avantages que recoivent les membres actuels de l'Auto-Club.

Immédiatement après avoir fait tenir leur contribution annuelle de $5.00 les abonnés — anciens et nouveaux — reçoivent du Club:

UNE CARTE DE MEMBRE qui leur donne droit à tous les services pendant douze mois.

L'ECUSSON DE 1934 qu'ils sont priés d'arborer fièrement sur leur automobile.

UN LIVRET DE COUPONS de rabais sur la gazoline d'une valeur de $2.50. Ces coupons sont valides aux stations de gazoline et aux garages de la ville dont la liste est fournie.

UNE TROUSSE D'URGENCE (FIRST-AID) d'une valeur de $2.50, Très utile en cas d'accident.

UNE REMISE DE 50% sur tout remorquage.

UNE ASSURANCE DE $1000.00 sur la vie en cas d'accident.

SERVICE COMPLET DE RENSEIGNEMENT sur les routes, préparation d'itinéraires, guides de route, etc., etc.

TOUT CELA POUR LA CONTRIBUTION DE $5.00

Pour plus amples renseignements adressez-vous à

HENRI RAYMOND, Percepteur, 258 rue Girouard, Tél. 259

PAUL LUSSIER, Secrétaire, 176 rue Girouard, Tél. 243

NOTES LOCALES

Témoignages de sympathie

Voici les témoignages de sympathie reçus par la famille J.H. Morin, à l'occasion du récent décès de M. Morin.

Offrandes de fleurs: Louise et Madeleine Cadieux, Montréal; M. et Mme René Morin; M. et Mme Henri Morin; M. J. Chagnon, Détroit, Mic. J.R. Cadoret, T.A. St-Germain, M. et Mme Paul Lanctôt, groupe d'amies.

Télégrammes: M. et Mme Albert Vinet, Montréal, Dr et Mme R. Miller, famille L. Brunel, Lucien Bouchard, L.P. Rochon, et famille, fam. Tremblay, famille H. Boulay, Montréal, M. et Mme Jules Cecyre, Châteauguay, famille J.O. Fagnan, Sorel, famille E. Brodeur, Abbotsford, Mlle M.-Ange Deslandes, Acton Vale M. et Mme M. Lachance, St-Pie, famille M. Campbell, Mlle Béatrice Gervais, St-Jean, l'abbé J.M. Laperle, Ottawa, A. Lagassé, Bristol, Conn.

Offrandes de messes: M. et Mme Camille Laperle, M. et Mme L.F. Cadieux, famille Alfred Godin, Mme et Mlle Stebens, Abbotsford, Mme Jos. Morin, J.L. Godin, Montréal, famille Ovide Larivière, M. et Mme Victor Chabot, famille A. Laferté, Drummondville, Mme G. Beaupré, Montréal, famille C.A. Boivin, employés de la Mutuelle du Commerce et de la Cie Mercantile, le Club de bridge, M. et Mme G.H. Rochon, Abbotsford, O. Nichol, Hector Gauthier, Drummondville, Mme R. Mathieu, M. et Mme J.R. Cadoret, M. et Mme Eugène Chagnon, Donat Morin, MM. et Mmes Eugène Benoît, Maurice Michon, Georges Henri Morin, Elie Bourbeau, Arthur Ledoux, Henri Sicotte, le juge et Mme Emile Marin, Dr et Mme Jean Morin, Mme et Mlle Cadieux, St-Pie, MM. et Mmes Valmore Dussault, J.H.E. Brodeur, O.A. Morin, Mme G.D. Morin, Mme L.E. Charron, La chorale Ste-Cécile, Mme H.D. St-Jacques, Mme J.A. Côté, Mlles Côté, La Société des Artisans Canadiens-français, suc. no. 3; Le pensionnat de Granby, M. et Mme Armand Lanctôt, Paul Lussier, Mme C.L. Ledoux, Ernest Chartier, Mme Jules Richer, famille A. Amyot, de Montréal, l'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe, Mme L. Dufault, Québec M. et Mme W. Campbell, Mlle Campbell, St-Jean, Mlles Alice Lassalle, et Yvette Leblanc, La chorale du couvent de Granby, Mlle Alice Lavigne Montréal, Alice Babin, Berlin.

Affiliations: famille J.A. Cadoret, MM. et Mmes Paul Beaudry, Normand Beauregard, Conrad Morin, H. Raymond, H.A. L'Abbé, René Papineau-Couture, Montréal, Mmes Jos. Beaulieu, L.G. Bédard, M. et Mme J. R. Laperle, Trois-Rivières, famille G. Bélanger, Montréal, Mlle Emilienne Chagnon, J.W. Daudelin, Benoît L'Homme, Raoul N. Trudeau, Mmes Louis Lussier, Thomas Chalifoux, P. A. Lefebvre, Mlles Rachel et Juliette Phaneuf, MM. et Mmes J.R. Barry, J.E. Thériault, Québec.

Bouquets spirituels: Sr M. Ste-Henriette, Granby, Le pensionnat de Granby, famille A. Laperle, Montréal, Fernand et Fernande Boisseau, Mlle Rose-Anna Casavant.

Sympathie: Sr Alice Godin, R.P. Régis Boivin, O.P., Mme C.A. Hamel, Mmes Beauregard, Sr Léontine Farnham, Simonne Lussier, C.H. Laberge, Denise Campbell, M. et Mme Armand Boisseau, Mlle Berthe Gareau, MM. et Mmes Paul Laframboise, René Richer, Dr et Mme J.A. Viger, MM. et Mmes Jos. L. Bernier, J. Emery Lalonde, J.P. Bolduc, L.P. Fagnan, Dr Eugène Turcot, M. et Mme G.L. Proulx, François Borduas, Maurice St-Jacques, les Religieuses du couvent de Granby, Drummondville, Sutton, St-Césaire, Farnham, Acton Vale, M. et Mme N. Cain, famille Dr Langlois, Mme D. Leblanc et Mlles Leblanc, Mlles M. et J. Ménard, Mlles M.J. Beaumont, Bertha Wood, M. Ange St-Onge, Marguerite Lavallée, M. et Mme Emile Gaucher, L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, les Srs de la Charité de l'Hôtel-Dieu, l'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section Prince, les membres du cercle d'études N.D. de la Présentation, MM. et Mmes A. Tétreault, René Amyot, L.O. Perrin, Mlle Lucia Beaudoin, M. et Mme V. Morin, L. Lavimodière, L.P. Gaucher famille Lucien A. Boivin, MM. et Mmes G.E. Langevin, J.C. St-Germain C.H.A. Campbell, Aldéric Lahaise, J. Bazinet, E. Birtz, J.A. Dumaine, Arthur Flibotte, Louis Ringuet, Lucien St-Germain, Henri Richard, Mme Gédéon Beaupré, famille Jacques Turcot, MM. et Mmes J. Haldo Charron Jovite Sicotte, Gérald Brousseau, famille G.E. Morin, Jos. Chartier, Robert Hamel, M. et Mme O. Berthiaume, L.P. Gendreau, famille Frank Langevin, M. et Mme Benoît Benoît, A. Delage, M. et Mme Marc Blouin, famille Damase Maynard, J.A. Bonin, MM. et Mmes François Jetté, Albani Dupont, Jeanne Daigle, M. et Mme L.A. Brunelle, famille Dr A. Bédard, MM. et Mmes Philippe Lord, Arthur Brodeur, J.B. Létourneau, famille Adélard Morin, René Brunelle, MM. et Mmes J. Ovide Bertrand, L. P. Paré, J.B. Ravenelle, Victor Sylvestre, C.J. Hubert, famille H. Gemme, Mme E.H. Richer, J.R. Fontaine M. et Mme Urbain Jutras, J.L. Cormier, Mlle Dansereau, M. et Mme Maurice Hébert, Mlles Lahaise, M. Ange Dufresne, M. et Mme T.A. Fontaine, Mlle Laurette Perreault, famille J.C. Rouleau, M. et Mme H. Chartier, M. et Mme Paul Ravenelle, A.J. Archambault, M. et Mme Octave Auclair, Mlle Alice Bélanger, Mme Lemaire St-Germain, Mlle Nault, M. et Mme Art. Laberge, Mme E. Monette, Guy Morin, M. et Mme A.J. Gaudreau, famille Dr Z.E. Marchand, B. J. Hébert, MM. et Mmes E.J. Faubert, H.L. Godbout, Roger Bisson, E. Lafrance, Arthur Champagne, E. O. Desjardins, Jean Bergeron, Elie Salvas, D.N. Dupont, Dr et Mme J. E.A. Collete, M. et Mme J.C. Dupras Dr et Mme L. Dragon, MM. et Mmes H.D. Parker, F.J. Orsali, O. Pothier Maurice Beaupré, Mlle Lucienne Bertrand, MM. et Mmes Wilfrid Pelletier, Louis Bourgeois, Mme R.A. Trudeau, Gaspard Turcot, Mlles Turcot, J. Addison Myers, Mme Thomas Chalifoux, Mme et Mlles Choquette, M. et Mme C.A. Morin, Edmond Leblanc, L. Desrosiers, Mmes L.P. Morin, J.B. Picard, Ernest Gill Plamondon, L.C. St-Germain, Mlle Proulx, Mme Albert Jodoin, Mlles Thérèse Benoît, Dupré, Dumont, Turcot, Trudeau, Mmes Jos. Cormier, Auguste Brodeur, Mlles Héloise Benoît, Dessaulles, Hamel, Marie Turcot, Beauregard, Angélique Beauregard, Françoise Proulx, Borduas, Paule M. Borduas, Renée Lussier, A. et M. Bourgeois, Irène Lussier, F.A. Cabana, Arthur Lamothe, Marc Morin, J.A. Trudeau, René Desjardins.

———:-o-:———



M. Paul Doyon, pianiste aveugle, Prix d'Europe qui donnera un concert à Saint-Hyacinthe, avec M. Gabriel Cusson, violoncelliste aveugle et aussi Prix d'Europe ainsi que MM. Camille Longtin, ténor et Arthur Blaquière, baryton, à la salle des bazars, jeudi le 19 avril, sous les auspices des Chevaliers de Colomb au profit de l'Oeuvre du Juvénat des Frères du Sacré-Coeur.

———:-o-:———

ST-THÉODORE D'ACTON

En visite au presbytère à l'occasion de la fête de Pâques: M. le chanoine J.B.O. Archambault et Mlle Juliette Tremblay de St-Hyacinthe.

—Chez Mme Rémi Désautels, Mme Hervé Paquette de St-Paul d'Abbotsford.

—Chez M. Méril Gauvin, Mlle Rachel Gauvin de Drummondville.

—M. et Mme Omer Chartier d'Upton chez M. I. Guérin.

—M. et Mme Adrien Dumaine de St-Hyacinthe chez M. Charles Chartier.

—M. Fridolin Savoie de St-Hyacinthe chez son père M. Cléophas Savoie.

—Nous avons eu le lundi de Pâques au soir une partie de cartes organisée par les Enfants de Marie. Les recettes furent très satisfaisantes.

—Mlle Madeleine Gaucher est allée passer quelques jours à Montréal.

—Mlle Jeannette Nolin vient d'entrer chez les RR. Soeurs Ste-Marthe de St-Hyacinthe.

———:-o-:———

ST-DAMASE

—Mlle D. Hamel, MM. Lévis Beauregard, Gérald Cordeau de St-Jean en promenade dimanche dernier chez M. Amédée Beauregard.

———:-o-:———

VENTE À L'ENCHÈRE

JEUDI le 19 avril courant — 1934 — à 2 heures p.m. sur les lieux à la montagne St-Hilaire.

Sera vendu un verger d'environ 35 arpents en superficie, comprenant plus de 1500 pommiers — variétés: McIntosh et Fameuses — en plein rapport et en excellente condition.

De plus un autre terrain d'environ 15 arpents en superficie, partie en bois et partie en paturage, faisant partie de la même exploitation, et sur lequel est érigé un entrepôt moderne, pour l'emmagasinage des fruits.

Conditions données lors de la vente ou avant en s'adressant à Hilaire Noiseux, St-Hilaire, village, propriétaire.

TÉL. 778 SOIR. 918

J.-ERNEST ST-ONGE

ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN

BRULEURS A L'HUILE NU-WAY

249 CASCADES ST-HYACINTHE

BUREAU: PLATEAU 6818 RÉSIDENCE: WELLINGTON 1868

6 PARK PLACE

PAUL. E. LAFONTAINE

AVOCAT

LABELLE, DUPUIS & LAFONTAINE

189 OUEST, RUE CRAIG

CHAMBRES 708-709

MONTRÉAL

POUR VOS FOURRURES

vous trouverez à la maison

M.-O. DAVID & CIE ENRG.

une voute spéciale où moyennant une charge de 3% sur votre évaluation nous placerons vos fourrures absolument à l'épreuve des mites, du feu et des voleurs.

Réservez votre espace dès maintenant

(20 AVRIL)

PLACEMENTS DE TOUT REPOS

Srs de la Présentation de Marie	5%
Les Pères Dominicains	5%
Petites Srs Franciscaines de Marie	5%
Franciscaines Missionnaires Marie	5½%
Les Frères du Sacré-Coeur	5½%
Paroisse St-Valérien Shefford	5½%

Credit Anglo-Français Ltée

Banquiers en valeurs

7, rue St-Denis Tél. 50

St-Hyacinthe

René Desjardins, gérant

BEAU CHOIX DE CRÊPES NOUVEAUX POUR TOILETTES DU PRINTEMPS

Assortiment de pure toile blanche, toile huître, coton à draps 8 x 4, 9 x 4, 10 x 4, coton circulaire

AUBAINE POUR LES PERSONNES QUI AIMENT A BRODER

Du 13 au 21 avril, j'étemperai vos toiles et cotons sans charge supplémentaire

MLLE B.-A. LEMAIRE

204, RUE CASCADES

Le Docteur A.-A. Lefebvre, M.D.A.M.

ANCIEN MONITEUR À LA CLINIQUE UROLOGIQUE DE L'HÔPITAL NECKER À PARIS

SPÉCIALISTE POUR LES MALADIES DU REIN DES VOIES URINAIRES ET DE LA PROSTATE

informe sa clientèle qu'il a transporté ses bureaux au numéro

4120, rue St-Hubert, près de la rue Rachel

Tél. FAlkirk 1621 Montréal

Gagnez un Prix de Valeur!

CONCOURS de GATEAUX de la POUDRE A PATE

EGG-O

ESSAYEZ vos talents culinaires et gagnez un beau prix. Cela ne vous coûte pas un sou. Vous n'avez qu'à faire un gâteau, vous servant de la Poudre à Pâte EGG-O à Double Action, suivant les simples règles qui seront données dans le journal de la semaine prochaine. Facile, n'est-ce pas? Et tout le monde a une chance égale. Ce serait une bonne idée que de commander votre Poudre à Pâte EGG-O dès maintenant et de surveiller tous les détails du concours dans le journal de la semaine prochaine.

B-145F



POUDRE A PATE EGG-O à Double Action

Surveillez "Le Courrier" de la semaine prochaine

— NOTES LOCALES —

Nos professeurs à l'honneur

Son Excellence Mgr J.-Aldée Desmarais, évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe, et M. l'abbé Rosario Vadnais, préfet des études au séminaire faisaient parti du jury qui entendait la soutenance de la thèse du R. F. Marius Soffray, C.S.V. à l'Université de Montréal, hier. Le R.F. Soffray soutenait une thèse pour le doctorat ès-lettres et traitait du sujet suivant: St-Jean Chrysostôme; Etude de sa syntaxe.

———:-o-:———

M. Beauregard prend du mieux

M. l'abbé Lucien Beauregard, professeur de philosophie au séminaire, a été transporté à l'hôptial St-Charles de cette ville, lundi dernier. M. Beauregard qui relevait d'une mauvaise grippe eut une rechute et tomba assez gravement malade. On nous dit que son état s'améliore. On prévoit qu'il sera rétabli sous peu.

———:-o-:———

Un récital

Mlle Gilberte Martin, pianiste canadienne-française de réputation, prix d'Europe, récemment revenue de Paris viendra donner un récital à Saint-Hyacinthe, le 17 mai prochain.

Mlle Martin donnera le même programme qu'elle a exécuté au Ritz-Carlton, lors de son premier concert après son retour à Montréal.

Cette soirée aura lieu dans la salle de concerts de la Société Philharmonique de St-Hyacinthe.

———:-o-:———

LE PERE PRO

La troupe dramatique du Séminaire interprétera à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, le 19 avril, jeudi prochain, un drame en trois actes, "LE PERE PRO", par Antonio Dragon, S.J.

Comme on le sait le père Pro, un jésuite que plusieurs prêtres canadiens ont connu à Rome, fut un des martyrs de la persécution religieuse au Mexique, en 1927. La distribution qui comprend quatorze personnages en comporte treize qui sont absolument historiques. Il en est même dont nous avons longuement entendu parler par les journaux, tels que Calles, le président du Mexique à cette époque, Roberto Cruz, le chef de police, et autres. Les paroles qui y sont prononcées sont pour la plus grande partie textuelles, et tirées des rapports officiels donnés par les autorités mexicaines. Il y aura aussi de la musique. C'est dire que cette soirée sera des plus intéressantes.

Les billets sont en vente à la pharmacie Brodeur.

———:-o-:———

Au Conseil 960

Mercredi soir dernier avait lieu dans nos salles la soirée des sports. En effet, le président de la Ligue de Gouret de St-Hyacinthe, M. L'Abbé a présenté à notre équipe, la magnifique coupe offerte par la Banque Canadienne du Commerce, comme emblème du championnat 1933-34. M. François Jetté, représentant local de la Supertest Petroleum Co. a présenté aussi à notre équipe, une magnifique maquette, offerte par cette compagnie. Ces deux trophées furent acceptés par le Grand Chevalier M. Paul Lussier, qui remercia en termes appropriés.

Ensuite on procéda à la distribution des prix aux vainqueurs des différents concours de cet hiver. MM. Gaston St-Pierre et Isidore Desnoyers reçurent les 1er et 2ème prix pour le concours du sac de sable, MM. S. Payette et C.J. Laframboise gagnèrent les prix du concours de pool classe "A" et MM. Hervé Campbell et J. Désautels ceux de la classe "B"

La soirée se termina dans le plus grand enthousiasme.

—Frères Chevaliers, n'oubliez pas d'assister à la soirée du 19.

———:-o-:———

Remerciements

MM. Ovila et Albany Desmarais remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Mme veuve Cléophas Desmarais, née Clara Bourgeois, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites assistance aux funérailles ou de toute autre façon que ce soit.

Convention de pêcheurs et chasseurs

L'Association des Pêcheurs du Yamaska tiendra son assemblée générale annuelle, à la Philharmonique dimanche soir le 22 avril prochain.

Le rapport de 1933 et les projets de 1934 seront présentés aux membres. Il y aura aussi élection du bureau de direction et distribution des prix du concours de pêche 1933. Il y aura aussi causerie par M. A. Avellin Péloquin maire de Ste-Anne de Sorel, garde-chasse et garde-pêche. M. Péloquin parlera de la situation de l'embouchure de la rivière Yamaska, en particulier des derniers règlements qui ont été faits par le gouvernement provincial.

L'assemblée se terminera par une représentation de vues animées du Can. National obtenues par le vice-président de l'Association, M. E.O. Picard, agent local du C.N.R. Comme d'habitude les dames sont admises à l'assemblée.

———:-o-:———

Feu Mme Cl. Desmarais

Samedi dernier est décédée en cette ville, Mme veuve Cléophas Desmarais, née Clara Bourgeois, à l'âge de 74 ans et 9 mois.

Elle laisse pour déplorer sa perte deux fils, Osias Desmarais, épicier de cette ville et Albany Desmarais de Montréal; un petit-fils Léo Desmarais de cette ville, un frère Pierre Bourgeois de Montréal; ses beaux-frères, Frs Desmarais de St-Thomas d'Aquin, Noël Desmarais de cette ville; ses neveux, Cléophas Ménard, Frank Quéry, Ovila St-Germain, Wilfrid Desmarais et Ovide Messier, de St-Thomas d'Aquin; une belle-soeur Mme Frs Ouellette de cette ville.

Les funérailles ont eu lieu en la cathédrale de St-Hyacinthe lundi matin à 9 hres 30 et son corps fut inhumé dans le cimetière de Notre-Dame.

Les porteurs étaient MM. Oscar Brouillé, Rémi Daigle, Pierre Leclerc, Joseph Chabot, J.A. Bonin et Henri Foisy.

Le deuil était conduit par ses deux fils, O. Desmarais épicier et A. Desmarais et son frère Pierre Bourgeois.

Dans le cortège funèbre on remarquait MM. Frs Desmarais, Noël Desmarais, Cléophas Ménard, Frank Quéry, Wilfrid Desmarais, Ovide Messier, X. Gaumond, A. Boivin, L. Parenteau, J.B. Bernard, A. St-Germain R. Bernard, A. Toupin, A. Loranger, O. Bérard, J. St-Pierre, F. St-Georges G. Desmarais, A. Desmarais, Jos. Lussier, M. Lafrance, E. Daunais, F. Guertin, P.E. Donais, L. Claude, J. Lussier, N. Michon, Victor Sylvestre, J.C. Bolduc, J. Guertin, S. Guillotte, A. Richer, E. Marcotte, J. Desjardins L. Jubinville, O. Benoît, M. Charron, M. Daunais, P. Daudelin, Ovila St-Germain et autres.

Offrandes de messes: Victor Sylvestre.

Bouquets spirituels: M. et Mme Pierre Bourgeois, Mlle Irène Langelier.

Sympathie: Arthur Lamothe, Mme René Brouillé, M. et Mme Emile Senécal, M. Ephrem Desmarais, M. et Mme Gaston Chabot, la famille Joseph Chabot, famille Louis Charron, M. et Mme Ovila St-Germain, famille Cléophas Ménard, Mlle Léa Coderre, Mlle Clerinda Gazaille, M. Dollard Frédette, famille Henri Foisy, famille J.N. Daudelin, Mme Vve O. Charron, famille J. Adélard Bonin et Mme P. Frédéric.

———:-o-:———

375w s'il vous plait.

Allo! Allo!

—Patronage St-Vincent de Paul?

—Oui, madame.

—Avez-vous encore des cartes pour la séance remarquable que vous préparez, c'est-à-dire, pour la "Cause célèbre"?

—Oui madame.

—Eh bien, envoyez m'en donc s'il vous plait 2, 4, 5, 10.

—Tout de suite madame. Merci.

Telles sont les demandes répétées pour la soirée dramatique et musicale qui aura lieu le mardi 24 avril prochain, à 8 heures précises dans la grande salle du Partonage.

Qu'on se hâte de réserver sa place à la Pharmacie Brodeur, rue Cascades, où le plan de la salle est exposé.

Prix unique 35 sous.

Fête de S. Vincent Ferrier

Mardi dernier avait lieu, à l'église paroissiale Notre-Dame du Rosaire de cette ville, la fête de saint Vincent Ferrier, le grand apôtre dominicain et célèbre thaumaturge. Le matin, il y eut grand'messe solennelle chantée par le R.P. Etienne Bellemare, O.P., assisté des RR. PP. J.D. Brosseau, O.P., et C. Pothier, O.P. Aux différentes messes, de nombreuses communions furent distribuées. Durant toute la journée, plusieurs personnes vinrent à l'église prier le grand saint dont le culte est si en honneur à Saint-Hyacinthe. Le soir, à 7 hres 30, dans la chapelle dédiée à Saint Vincent, une foule de fidèles se réunissaient pour un exercice solennel; il y eut chapelet, litanies et prières en l'honneur du saint, sermon par le R.P. Augustin Leduc, O. P., salut et vénération de la relique. A 8 hres, après le chant des complies dans l'église, bénédiction solennelle du T.S. Sacrement et vénération de la relique au chant d'un hymne. Cette fête de saint Vincent Ferrier marquera le début d'exercices spéciaux hebdomadaires en l'honneur du grand saint; chaque mercredi, à 7 hres 30 p.m., il y aura désormais, à la chapelle S. Vincent de l'église Notre-Dame du Rosaire, exercice de piété: chapelet, recommandation des intentions et autres prières. Pour favoriser le culte grandissant de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, l'on ajoutera, aux prières à saint Vincent, les prières habituelles à Sainte Thérèse.

———:-o-:———

Le Chevalier de Colomb

Nous apprenons de source autorisée que cette spirituelle comédie, spécialement écrite pour les Chevaliers de Colomb et leurs épouses, par le commandeur J. Eug. Corriveau, de Québec, créé avec un succès remarquable en 1922, et jouée plus de 50 fois, depuis, dans la province et aux Etats-Unis, sera interprétée tout probablement dans notre ville, sous peu par un groupe d'artistes de Québec, sous la direction de M. Eugène Lachance, le brillant interprète du rôle-titre, lors de la création de l'oeuvre: M. Adjutor Blais, le fondateur de l'Union dramatique de Québec, qui a remporté à Ottawa le championnat de la section française au concours du Gala dramatique, et le prix du Gouverneur-général, fait par du groupe comme grand-comique; accompagne aussi le groupe, Mlle Sylvia Heppell brillante soprano de la Commission Canadienne de la Radio et Mlle Emilia Boivin de l'école de Maitre Jean Ridez.

Cette amusante pièce a invariablement fait salle comble partout où elle a été jouée, et c'est à la demande d'un grand nombre de conseils de Chevaliers de Colomb, qu'elle sera reprise et présentée de nouveau, en une foule d'endroits de la province.

Nous en reparlerons.

———:-o-:———

Changement de local

La compagnie des Zouaves de St-Hyacinthe transportera son casino à la fin de ce mois au-dessus du magasin appartenant à M. Couillard, coin Cascades et St-Hyacinthe.

Le comité de régie est heureux d'ouvrir cette magnifique et très grande salle comportant des jeux de toutes sortes.

Dimanche, le 22 avril, les zouaves prendront part au pèlerinage de l'Union St-Joseph du Canada à l'église St-Joseph d'Yamaska. Rassemblement au casino à 7 hres. Ordre du capt. J.A. Frenière.

———:-o-:———

Le 7 mai

Le concert qui aura lieu le 7 mai, sous le distingué patronage de S.E. Mgr F.-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, est en pleine préparation.

Le Dr Verschelden et sa fille Mlle Marthe Verschelden ont arrêté leur programme qu'ils nous feront connaître dans quelques jours. Les choeurs avancent rapidement dans la voie du progrès. M. Alfred Mignault accompagnera le Dr Verschelden. Hâtez-vous de retenir vos billets à la pharmacie Brodeur. Ils s'enlèvent rapidement.

Pour l'électricisation

La ville a pris mardi soir, livraison de la grue qu'elle a acheté d'une compagnie montréalaise au coût de $325, pour l'installation des moteurs à la future usine de génération d'électricité. C'est une énorme poutre de fer pesant 9000 lbs. et surmontée à chaque extrémité d'une paire de roues. Cette machine sera placée sur des rails dans le faite de la bâtisse.

Les derniers morceaux ont été livrés hier, et l'on en a aussitôt commencé l'installation au Château d'Eau.

———:-o-:———

BRODA

Le public de Saint-Hyacinthe est invité à un genre de spectacle auquel il est peu habitué. Le professeur BRODA — qui a fait quatre fois le tour du monde — nous présentera sa troupe d'animaux merveilleusement dressés. Par sa patience et son habileté, il en est arrivé à dominer entièrement ses bêtes ainsi qu'à les plier à ses moindres caprices.

Ce spectacle très moral et très instructif sera donné à la salle paroissiale de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, au bénéfice des oeuvres paroissiales. Enfants: lundi après-midi et mardi après-midi. Adultes: mardi soir.

———:-o-:———

Garde d'Honneur de St-Hyacinthe

La soirée de cartes, organisée par la Garde d'Honneur de St-Hyacinthe pour le 10 courant au sous-sol de l'église paroissiale du Christ-Roi, a remporté un grand succès sous le patronage distingué de M. l'abbé C.-H. Lafontaine, curé de la paroisse du Christ-Roi.

Les prix de présence, consistant en un billet de $2.00 chacun et portant les numéros 235, 113, 170, 384, furent gagnés par Mmes Vve T. Urbain, Vve Joncas, Clément Pérusse et M. Larose. M. Raoul Charbonneau, de l'orchestre Martin, a gagné le prix des musiciens. Mme N. Sansoucy fut la première gagnante des sept parties.

La Garde d'Honneur de St-Hyacinthe tient à remercier M. le curé C. H. Lafontaine, les autorités religieuses de la paroisse Notre-Dame du Très Saint Rosaire, nos journaux locaux, nos fournisseurs de cadeaux ainsi que les personnes qui ont acheté ou vendu des billets et toutes celles qui ont contribué au succès de cette soirée de cartes. Un merci spécial pour l'orchestre Martin dont le programme musical fut vivement apprécié.

—Tous les membres de la Garde d'Honneur de St-Hyacinthe sont convoqués pour dimanche le 22 courant à 7 hres a.m. aux quartiers généraux pour prendre part au pèlerinage organisé par l'Union St-Joseph à l'église de la paroisse St-Joseph d'Yamaska.

—Comme nous l'avons déjà annoncé, la bénédiction du nouveau drapeau de la Garde d'Honneur de St-Hyacinthe aura lieu le 10 juin prochain en l'église paroissiale du Christ-Roi. Après cette bénédiction, la messe sera célébrée par M. l'abbé C.H. Lafontaine, curé du Christ-Roi, et le sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Benoit, vicaire du Christ-Roi et aumônier de la Garde d'Honneur. Le programme qui suivra dans ses grandes lignes sera le suivant: Salut aux autorités religieuses et civiles; dans l'après-midi, grande revue militaire; dans la soirée, réunion des invités au sous-sol de l'église du Christ-Roi. Des invitations seront envoyées sous peu aux Gardes de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada, ainsi qu'aux autorités religieuses et civiles de notre ville. Il ne sera peut-être pas impossible que nous ayons le plaisir de recevoir en même temps dans nos murs hospitaliers les Cadets dirigés par les RR. PP. St-Vincent de Paul de Québec.

Nous tiendrons la population maskoutaine au courant des activités de la Garde d'Honneur de St-Hyacinthe, à cet effet à mesure que cette organisation du 10 juin apportera de nouveaux développements.

Communiqué

Concert du 19

C'est jeudi prochain que les Chevaliers de Colomb présenteront à la population de St-Hyacinthe les artistes aveugles Paul Doyon, pianiste et Gabriel Cusson, violoncelliste, tous deux prix d'Europe.

En plus, le public aura l'avantage d'entendre deux solistes de renom que la radio nous a appris à connaitre et à apprécier depuis quelque temps: M. Camille Longtin, ténor et M. Arthur Blaquière, baryton, tous deux solistes à Notre-Dame de Grâce.

Comme cette soirée est au profit d'une oeuvre qui mérite tout notre encouragement, les assistants auront double plaisir, celui de faire la charité et d'entendre un très beau concert.

Les billets au prix de 35 et 50 sous sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur. Si vous voulez une bonne place n'attendez pas à la dernière minute.

Voici le programme qui sera interprété ce soir-là:

1.—a) La vie est un rêve, Haydn b) Hérodiade (Vision fugitive), J. Massenet; M. Arthur Blaquière.

2.—a) Gavotte, Popper —b) Romance, Campagnoli, M. Gabriel Cusson.

3.—a) Il est un jardin d'amour, G. Doret — b) Invocations à la nature (Werther), J. Massenet, M. Camille Longtin.

4.—a) Essor, R. Schumann — b) Pourquoi, R. Schumann — c) Caprice, R. Schumann, M. Paul Doyon.

5.— Le petit rentier, G. Pierné, M. Gabriel Cusson.

6.—Quatuor: Sérénade d'hiver, Saint-Saëns.

7.—Intermède.

8.—a) Après un rêve, G. Fauré— b) Roméo et Juliette (Ah! lève-toi soleil) Ch. Gounod, M. Camille Longtin.

9.—Prélude en la mineur, G. Debussy, M. Paul Doyon.

10.—a) Tannhauser (Romance à l'étoile) R. Wagner — b) Le paradis perdu (Air du triomphe), Th. Dubois, M. Arthur Blaquière.

11.—a) Sicilienne, G. Fauré — b) Zigzig, Squire, M. Gabriel Cusson.

12.—Les pêcheurs de perles, (duo), Bizet, MM. C. Longtin et A. Blaquière.

Au piano: M. Paul Doyon.

13.— O Canada!

———:-o-:———

Mondanités

Mlle Marguerite Maynard, de Drummondville, de passage à Saint-Hyacinthe, cette semaine.

—Me Emery Phaneuf, avocat, de Montréal, était à Saint-Hyacinthe samedi dernier.

—M. Jean Dorais, de St-Pie, est passé à Saint-Hyacinthe, vendredi dernier, en route pour Québec.

—Un auditoire d'élite est venu entendre mercredi soir dernier la pièce de Tristan Bernard "Un perdreau de l'année", jouée dans la salle de concert de la Société Philharmonique

—M. Jean Jacques Rochon, de St-Paul d'Abbotsford, était à Saint-Hyacinthe mercredi soir.

———:-o-:———

Feu Mme Ursule Hébert

A l'Hôtel-Dieu de cette ville, le 11 avril courant, est décédée à l'âge de 89 ans, Mme Ursule Hébert, veuve de feu J.-Bte Saurette, autrefois de L'Ange-Gardien de Rouville. Les funérailles ont eu lieu lieu ce matin à l'Hôtel-Dieu et l'inhumation a eu lieu à L'Ange-Gardien.

———:-o-:———

STE-HELENE

M. J.B. Bernabé est revenu de l'hôpital de St-Hyacinthe où il a subi une opération.

—En visite au couvent samedi dernier, M. Côté de St-Dominique et sa fille Mlle Berthe Côté de Montréal.

—Chez M. Ludger Petit, Mlles Aline et Rita Despatie de Montréal.

—Mme Philias Belval a été à Ste-Rosalie chez M. Giard.

—Le 3 avril a été baptiés Joseph-Gilles-Roger, enfant de M. et Mme Armand Rajotte. Parrain et marraine M. et Mme P. Rajotte de St-Germain de Grantham, grands-parents de l'enfant.

LE THEATRE

A ceux qui ne sont pas familiers avec son théâtre, Tristan Bernard peut paraître déconcertant. Le roi de l'humour français a une manière bien à lui de voir le comique dans les hommes et dans les faits de la vie courante. Un sens très aigu de l'observation, une tendance naturelle à l'ironie légère et piquante, un humour inlassable joint à une pointe d'émotion très délicate, voilà, à peu de choses près, les caractéristiques de l'oeuvre de Tristan Bernard. Ce sont ces qualités que nous avons découvertes dans la spirituelle comédie en trois actes interprétée mercredi soir par les membres de la petite troupe de la Philharmonique. "Un Perdreau de l'année" est une mordante satire de l'amour tel qu'il se pratique dans le monde mondain. Cette comédie où nous trouvons de tout, j'entends de tout ce qu'on peut faire entrer dans une comédie, ne comporte d'éléments comiques que juste ce que Tristan Bernard en a voulu mettre. Le même sujet, traité par un autre, eût fourni matière à un drame de premier ordre. Mais, il y a Tristan Bernard. Et, avec Tristan Bernard, on ne sait jamais. Où va-t-il nous conduire? Nous l'ignorons jusqu'au moment où, laissant tomber les moyens ironiques et humoristiques, l'auteur nous amène à la grande leçon morale qu'il nous réservait et que nous étions loin de soupçonner au début de la pièce. Car, même si nous sommes tentés de penser autrement, lorsque nous ne connaissons pas Tristan Bernard, son oeuvre est morale. Et, quoique toujours souriante, cette morale n'en est pas moins toujours voisine de l'orthodoxie la plus exigeante. Nous n'en donnons pour preuve que la grande leçon donnée par Alice à la fin du troisième acte d'"Un Perdreau de l'année". Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus délicat ni de plus émouvant. On serait tenté de s'écrier après ce petit discours de la plus délicieuse vieille fille du monde: "Si toutes les vieilles filles modernes sont comme celle-là, eh bien! vivent les vieilles filles!" Tous les personnages de cette comédie ont un relief très prononcé qui nous les fixe dans la mémoire d'une façon durable. Je ne crois pas qu'on puisse facilement oublier Alice ni Thierry Lannion.

Les acteurs de la petite troupe ont réussi à donner ce relief aux personnages qu'ils incarnaient. Pas tous au même degré évidemment. La faiblesse de certains rôles peut être attribuée à la difficulté de la pièce, ou à des hésitations et à des craintes bien compréhensibles de débutants. Il faut féliciter sans réserve Mlle O. Gauthier. Elle a réussi à composer une Alice merveilleuse, exquise et émouvante à souhait. Cette jeune fille n'était pas loin de la perfection mercredi soir. C'est le moins qu'on puisse dire. Elle y atteindra sûrement avec du travail et de la persévérance. MM. J. Bousquet et P. Trompe ont campé la plus belle paire d'amis qu'il nous soit donné de voir. Thierry est bien en proie à une sournoise fatalité, mais sa sincérité n'est jamais en défaut. C'est ce qui fait le comique de ce rôle. MM. Y. Bousquet et J.-P. Jodoin ont été, l'un un valet amusant, l'autre un monsieur sympathique. Mlles M. Normand et J. Béliveau ont joué, sans se déshonorer, des rôles de femmes dont l'honnêteté est pour le moins, assez douteuse.

Nos félicitations à qui de droit pour les décors nouveaux et attrayants.

Ferrier Chartier

———:-o-:———

ST-DAMASE

M. Conrad Poirier de Ste-Madeleine passe une quinzaine chez M. A. Leroux.

—M. et Mme Aurèle Leroux reçurent à la cabane à sucre quelques parents samedi et dimanche, M. et Mme Edouard Gloutenez, M. et Mme Georges Vallière de Montréal, M. H. Leroux, Mlle Jeannette Leroux, Mlles Claire, Gertrude, Denise Leroux, MM. Paul-Bernard Leroux, tous de St-Pie.

Résolution de protestation

Voici le texte de la résolution, qui fut adoptée à l'unanimité par une foule considérable de citoyens de St-Hyacinthe:

IL EST PROPOSE PAR M. Joseph Beauchemin, menuisier, vice-président du club Ouvrier Indépendant, et M. Eugène Girard, contremaître en cordonnerie, ancien échevin:

SECONDE PAR M. Valmore Dussault, manufacturier, ancien échevin, et M. Arthur Chenette, menuisier, et échevin de la cité.

ET RESOLU:

CONSIDERANT que le conseil de ville de la cité de Saint-Hyacinthe s'est adressé à la législature pour demander la validation des rôles de perception qui ont été cassés par un jugement de la Cour Supérieure quant à ce qui concerne l'imposition des taxes spéciales de pavage, d'entretien des chemins, trottoirs et égouts, d'éclairage publique et des taxes sur terres en culture, jugement que la cité a porté en appel:

CONSIDERANT que ce jugement est basé sur un acte qui fut signé entre le juge Louis Tellier et le conseil municipal en 1913;

CONSIDERANT que cet acte ne peut être que la preuve de l'intention des parties et que le conseil de ville du temps n'a jamais eu et n'a pu avoir l'intention d'exempter le juge Tellier des taxes mentionnées au paragraphe précédent puisque la ville n'avait pas même alors le pouvoir de les imposer;

CONSIDERANT que les conseils municipaux n'ont pas et n'ont jamais eu le pouvoir d'exempter de taxes aucune personne ou société de personnes sans une autorisation spéciale de la législature et que la loi n'a permis d'exempter les compagnies manufacturières que par un règlement soumis à l'approbation des propriétaires-fonciers;

CONSIDERANT que même si la ville eût le pouvoir d'exempter de taxes les terrains appartenant au juge Tellier, elle n'aurait pu le faire que par règlement soumis au vote des dits propriétaires et que l'acte sur lequel est basé le jugement de la Cour Supérieure n'a été ratifié que par une simple résolution;

CONSIDERANT que les taxes réclamées de l'ex-juge Tellier sont dues pour la grande partie depuis au delà de quinze ans et que la ville, en raison des tracasseries judiciaires, ne peut entrer en possession de ses deniers sans l'intervention de la Législature;

CONSIDERANT que la cause qui a été instituée pour effectuer le recouvrement des dites taxes n'a pas encore commencée à être plaidée et que c'est sur une action en cassation des rôles que le jugement a été rendu, jugement dont il a été interjeté appel;

CONSIDERANT que cette cause menace de s'éterniser au grand dommage de la ville;

CONSIDERANT que tous les biens immobiliers de la ville, même ceux qui ne sont pas imposables pour fins générales, comme les églises et les maisons d'éducation, sont assujettis au paiement des taxes que l'ex-juge Tellier refuse de payer;

CONSIDERANT que si les prétentions de M. Tellier sont maintenues, ses terrains qui n'ont pris de la valeur que grâce au développement de la ville, ne seront pas même soumis aux taxes et charges qu'ont à supporter les vrais cultivateurs ayant des propriétés dans aucune de nos municipalités rurales;

CONSIDERANT que dans la cité de Saint-Hyacinthe ,toutes les rues ont toujours été ouvertes sans dédommagement aucun en faveur des propriétaires du sol de ces rues;

CONSIDERANT que la ville était propriétaire par droit de prescription acquisitive de dix ans du sol des rues dont l'acte précité fait mention comme propriété du juge Tellier;

CONSIDERANT que le conseil muniicpal n'avait pas le droit de renoncer à cette acquisition par prescription;

CONSIDERANT qu'il est souverainement injuste de laisser se continuer cet état de choses en vertu duquel un seul propriétaire est exempté, en fait des taxes qui sont payées par tous;

CONSIDERANT que c'est une injustice qui soulève l'indignation populaire;

CONSIDERANT que la Législature seule peut apporter un remède immédiat à cette situation, les tribunaux ayant à juger dans les causes de cette importance en vertu des règles du droit strict, alors que la Législature peut toujours siéger en tribunal d'équité pour sauvegarder l'intérêt public en donnant effet à la véritable intention des parties;

C'EST POURQUOI cette assemblée déclare:

PREMIEREMENT: qu'elle approuve l'acte du conseil municipal quand il s'est adressé à la Législature pour régler définitivement cette affaire.

DEUXIEMEMENT: qu'elle félicite la majorité de la chambre des députés d'avoir adopté la clause qu'il a fait inclure dans le bill à cet effet;

TROISIEMEMENT; qu'elle regrette l'action du comité du Conseil Législatif qui est venu renverser par son vote, la décision des représentants du peuple;

QUATRIEMEMENT: qu'elle prie le Conseil Législatif siégeant en Chambre, de rétablir dans le bill la dite clause ou tout autre article ayant le même effet pratique;

CINQUIEMEMENT: qu'elle invite la Chambre des députés à ne pas concourir dans aucun amendement au bill qui aurait pour effet de laisser se perpétuer sur cette question l'injustice qui dure à Saint-Hyacinthe, depuis au-delà de quinze années;

SIXIEMEMENT: qu'elle félicite les membres du Conseil Législatif qui ont supporté la clause, et qu'elle invite les autres à étudier l'affaire plus à fond pour redresser, d'une façon ou d'une autre le tort dont souffre notre cité;

SEPTIEMEMENT: qu'elle remercie le député de Saint-Hyacinthe, l'honorable M. Bouchard, de la lutte vigoureuse qu'il a faite pour défendre les intérêts de la cité dont il est le premier magistrat et qu'elle le prie de ne cesser de lutter que quand il aura réussi à faire triompher la véritable justice sur ce point, lui assurant le concours le plus entier de toute la population de St-Hyacinthe;

HUITIEMEMENT: que copie des présentes soient transmises sans délai au premier ministre de la province, au président et aux membres du Conseil Législatif et aux journaux pour publication.

———:-o-:———

ST-AIMÉ

Lundi, le 2 avril, le cercle paroissial de Saint-Aimé organisa une soirée qui, en dépit de la température, obtint un franc succès. Sous la direction de M. Michel Dufault, de Montréal, on offrit à la population la représentation de la vie et de la Passion de Notre-Seigneur. M. l'abbé Longpré donnait l'explication de chaque vue, d'après l'Evangile. Deux autres représentations comiques vinrent y ajouter la note agréable. Plus de 350 personnes assistèrent à ces représentations. Un ami dévoué du cercle avait conçu l'idée de faire collaborer les jeunes filles et les dames à cette soirée paroissiale. A cet effet plusieurs furent invitées à préparer une boîte de fabrication domestique. Tous les genres de pâtisserie canadienne figurèrent. Ces soixante ou quatre-vingt boîtes furent vendues et distribuées, séance tenante. Cette organisation, nouveau genre, fut fort goutée de la population, et de nos nombreux amis venus des paroisses voisines. La soirée fut présidée par M. le curé Paul-Hus, ayant à ses côtés M. Louis Saint-Sauveur, président de la commission scolaire, et M. Ls Archambault, citoyen dévoué à toutes les bonnes oeuvres. M. le curé clôtura la soirée par quelques paroles de remerciements aux organisateurs.

—Lundi, à 9 heures eurent lieu dans l'église paroissiale les funérailles de M. Paul-Emile Poirier. Un grand nombre de parents et d'amis remplissaient l'église, décorée de ses plus riches tentures. La messe fut chantée par M. l'abbé François Poirier, curé de Duhamel, assisté par M. le curé Paul-Hus et M. A. Longpré. Aux autels latéraux, le R.P. Louis Hébert, O.M.I. ,et M. l'abbé Arthur Proulx, du séminaire de St-Hyacinthe célébrèrent des messes, durant le service. La chorale de Saint-Aimé, sous l'habile direction de M. Hugo Gagner exécuta la messe en parties de Yon. Après l'absoute, la chorale des enfants chanta le "De profundis",

Résolution du Club Conservateur

A une assemblée régulière du club conservateur de St-Hyacinthe, tenue à St-Hyacinthe, en date du 9 avril 1934, sous la présidence de Mtre Gaétan Sylvestre, assemblée à laquelle assistait un nombre considérable de citoyens de la cité de St-Hyacinthe:

IL EST PROPOSE par M. Victor Sylvestre, marchand des cité et district de St-Hyacinthe,

SECONDE par M. Joseph Surprenant, commerçant des mêmes lieux,

ADOPTE à l'unanimité:

ATTENDU que le conseil de ville de la cité de Saint-Hyacinthe, ayant pour maire l'Honorable T.D. Bouchard, a intenté des procédures judiciaires contre l'Honorable juge Tellier, lui réclamant une somme d'au delà de $4000.00 pour refus de paiement de taxes;

ATTENDU que l'Honorable juge Tellier a riposté par une action en Cour Supérieure, en cassation des rôles de perception sur lesquels l'action de la Cité de St-Hyacinthe était basée;

ATTENDU que par un jugement de la Cour Supérieure du district de St-Hyacinthe, rendu par l'honorable juge Trahan, en date du 23 octobre 1933, les rôles de perception ont été cassés et annulés en ce qui concerne l'Hon. juge Tellier, ce dernier ayant en conséquence obtenu gain de cause;

ATTENDU que la Cité de St-Hyacinthe, agissant dans l'exercice de ses droits, a inscrit cette cause en appel, et que la dite cause est actuellement pendante;

ATTENDU qu'il est absolument faux de dire que cette cause peut durer des années et des années, vu qu'elle est inscrite sur le rôle de la Cour d'Appel pour être entendue à son mérite au terme du mois d'avril courant;

ATTENDU que le conseil de ville de la cité de St-Hyacinthe, craignant probablement que le jugement qu'auront à prononcer les juges de la Cour d'Appel sur la question Tellier, ne lui soit pas favorable, s'est adressé à la Législature pour demander la validité des rôles de perception qui ont été cassés par jugement de la Cour Supérieure comme susdit;

ATTENDU que le Comité des Bills privés de l'Assemblée a refusé de sanctionner cette demande de la cité de St-Hyacinthe;

ATTENDU que l'Hon. T.D. Bouchard, par des moyens qui lui sont personnels, et en faisant sur cette question du juge Tellier une lutte de classes, a réussi à convaincre une partie des représentants du peuple qu'ils devaient sanctionner cette clause du bill de la cité de St-Hyacinthe se rapportant à l'Hon. juge Tellier;

ATTENDU que le Conseil Législatif a à son tour refusé de sanctionner la dite clause en déclarant à l'honorable T.D. Bouchard qu'il s'agissait d'une question déjà portée devant les tribunaux de notre pays, qui seuls avaient juridiction dans la matière, et que le Conseil Législatif ne pouvait à bon droit intervenir dans l'action de la justice;

ATTENDU qu'à l'encontre des prétentions de l'Hon. T.D. Bouchard, l'Hon. juge Tellier n'est pas le seul dans cette situation, vu que MM. Vermersch et Brouillette, tous deux citoyens de la cité de St-Hyacinthe sont dans la position du juge Tellier relativement à leurs terrains en culture;

ATTENDU que toute cette question est basée sur un contrat en forme authentique, passé entre l'Hon. juge Tellier et la cité de St-Hyacinthe;

ATTENDU qu'il n'appartient pas au peuple de cette province de décider de la légalité ou de la validité d'un contrat passé entre parties privées;

ATTENDU que le gouvernement de cette province ne peut connaître de cette question qui relève uniquement des tribunaux de notre pays;

ATTENDU que les contrats passés entre particuliers doivent être interprétés au point de vue strictement légal, et qu'il est absolument faux de dire, comme le prétend l'Hon. T.D. Bouchard, que la Législature a le droit de s'ériger en tribunal d'équité pour renverser les décisions rendues par les tribunaux de notre pays, décisions basées sur le droit et la justice;

ATTENDU que les démarches de l'Hon. T.D. Bouchard auprès du gouvernement de notre province, relativement à cette question, sont considérées par un grand nombre de citoyens de St-Hyacinthe, comme une injure à la Magistrature;

POURQUOI cette assemblée conclut:

PREMIEREMENT: qu'elle désapprouve de toutes ses forces l'acte du conseil municipal de St-Hyacinthe en s'adressant directement à la Législature pour régler définitivement cette affaire;

DEUXIEMEMENT: Qu'elle félicite le Comité Législatif d'avoir rejeté la clause que le conseil municipal de St-Hyacinthe a fait inclure dans son bill à cet effet;

TROISIEMEMENT: Qu'elle est d'opinion qu'il n'appartient pas au peuple de cette province de décider de la validité d'un contrat passé entre parties privées;

QUATRIEMEMENT: Qu'elle considère que le gouvernement de cette province ne peut connaître de cette question qui relève uniquement des tribunaux de notre pays;

CINQUIEMEMENT: Qu'il est absolument faux de dire comme l'a prétendu l'Hon. T.D. Bouchard, que cette affaire menace de s'éterniser, vu que cette cause doit être entendue par les Honorables Juges de la Cour d'Appel au terme du mois d'avril courant;

SIXIEMEMENT: Qu'il prie le Conseil Législatif siégeant en Chambre, de maintenir son attitude sur la question et de rejeter de nouveau cette clause du bill de la cité de St-Hyacinthe;

SEPTIEMEMENT: Qu'elle félicite les membres du Conseil Législatif qui ont désapprouvé la clause, et qu'elle invite les autres à l'étudier plus à fond de manière à démontrer au peuple de notre province l'importance de nos tribunaux et le respect que tout citoyen bien pensant doit avoir au sujet de leurs décisions;

HUITIEMEMENT: Que copies des présentes soient transmises sans délai à l'Honorable Thomas Chapais, membre du Conseil Législatif, à M. Maurice Duplessis, chef d'Opposition ainsi qu'aux journaux pour publication.

(Signé) Victor Sylvestre
Joseph Surprenant

Vraie copie
Gaétan Sylvestre
Président du Club Conservateur

———:-o-:———

ST-SIMON

Le 20 mars ont eu lieu les funérailles de M. Auguste Fournier, époux d'Ernestine Lefebvre, décédé à l'âge de 69 ans.

Le deuil était conduit par M. E. Gaumond.

Les porteurs étaient MM. Félix Dandenault, Ephraïm Marin, Urgel Lavigne, Paul Chevalier, Arthur Guertin, Arthur Vandal.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Gédéon Gaulin de Woonsocket oncle du défunt. Le service fut chanté par M. l'abbé Ernest Fournier, curé de Pike-River, son neveu, M. Ls Forest, curé de St-Ignace de Loyola et M. l'abbé J.B. Larochelle, curé de la paroisse assistaient aux funérailles.

Il laisse pour déplorer sa perte outre son épouse, ses fils, MM. Hugues et Rodolphe Fournier, ses filles, Mlles Cyprienne Fournier, Sr Marie Ernestine de St-Hyacinthe, religieuse de la Présentation de Marie; deux Soeurs Grises, Sr Lefebvre de Berlin, N.H., et Soeur Saint-Simon de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe; ses petits enfants: Alban, Constant, Jeanne, Justine et Agathe Fournier; sa belle-soeur, Mme Rodolphe Fournier.

Dans le cortège on remarquait parmi les parents son frère, M. Edmond Fournier; ses soeurs, Mmes N. Sabourin, Henri Allard; ses beaux-frères: MM. Régis et Aimé Lefebvre Henri Allard; ses belles-soeurs, Mmes E. Fournier, A. Chevrette, son oncle Arthur Maximilien Lefebvre; ses neveux, MM. Valmore, Benjamin et Raoul Fournier; ses nièces, Mlles Annette, Jacqueline Fournier, MM. Adori et Laval Marin, J.N. Sabourin, son beau-frère, Pierre Messier, Jean-Marin Langelier, Maxime Ruel et plusieurs autres amis.

La famille a reçu de nombreuses marques de sympathie.

MAL EN TRAIN?
COMMENT VA VOTRE FOIE?
Stimulez la Bile de votre Foie —Sans Calomel

Votre foie est un tout petit organe, mais il peut, assurément, mettre vos organes digestifs et éliminatoires hors d'état en refusant de déverser son litre quotidien de deux livres de liquide biliaire dans vos intestins.

Vous ne corrigerez pas complètement cet état en prenant des sels, des huiles, des eaux minérales, des bonbons ou de la gomme à mâcher laxatifs qui ne sont que palliatifs. Quand ils auront fini leur tâche et vous auront laissé à votre sort, ils auront fini leur tâche et vous aurez besoin d'un stimulant pour votre foie.

Les Carter's Little Liver Pills, Carter's Pilules Carter pour le Foie, agissent sur les fonctions de votre foie pour ouvrir votre vie. Elles vous feront rapidement vous sentir. Inoffensives. Demandez-les par leur nom. Refusez les substituts. Ne dans une boîte bleue.

Maux de Tête Soulagés sans droguer



Frictionnez Vicks sur la poitrine. Souvent une application suffit.

VICKS VAPORUB
Pour Tout Refroidissement

MONTRÉAL
Aller SAMEDI 14 AVRIL .80 Retour Jusqu'au LUNDI 16 AVRIL
ALLER ET RETOUR DE ST-HYACINTHE
PAR TOUS LES TRAINS RÉGULIERS
Au retour un train spécial quittera aussi Montréal à 8 h. 30 p.m., dim., le 15 avril.
Réductions proportionnelles aussi des points intermédiaires.
Renseignements complets de tout agent du C.N.R.
CANADIEN NATIONAL



L'INQUIETUDE est aujourd'hui votre plus gros souci — l'inquiétude sur le sort de votre famille au cas où vous mourriez.

Vous pouvez dissiper cette inquiétude immédiatement—en recourant à une assurance-vie adéquate. Un même contrat d'assurance peut garantir une succession ou, si vous survivez à la période de paiement des primes, vous fournir un revenu confortable pour vos vieux jours. Ecrivez pour avoir des détails.

Fondée en 1887

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY
SIEGE SOCIAL • TORONTO, CANADA

J.-A. BÉLANGER
REPRÉSENTANT À ST-HYACINTHE

QUAND
des parents vous arrivent à l'improviste . . . que votre mari est absent . . . et la corvée trop lourde . . .



Appelez-le par "Longue Distance" . . . C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empare-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messager sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

Dans nos campagnes

MARIEVILLE

Récemment avait lieu en notre paroisse le service de Mme Joseph Fournier, née Libère Ste-Marie, décédée à l'hospice Ste-Croix. Outre son époux elle laisse dans le deuil 10 enfants.

—Aussi le service de M. Léopold Achim décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal après une longue maladie. Il laisse pour déplorer sa perte sa mère Mme Vve Achim et une soeur Pauline.

—Dernièrement un incendie se déclara à la résidence de M. Georges Gaudreau, rue Crevier. Les pompiers durent travailler pendant plusieurs heures avant de pouvoir maîtriser les flammes. Les pertes ont été couvertes par les assurances.

—Le 22 courant à 8 hres dans notre église paroissiale avait lieu la communion solennelle des enfants. Les communiants étaient au nombre de 60. Le sermon de circonstance fut prononcé par notre curé M. le chanoine J.B. Houle.

—Le Jeudi-Saint au théâtre National était déroulé le film de la Passion de Notre-Seigneur. L'assistance fut très nombreuse. Les recettes seront employées pour l'organisation du club de balle-au-camp.

—Les offices de la semaine sainte furent suivis avec assiduité dans notre paroisse. A l'occasion du saint jour de Pâques la chorale de l'Académie Crevier fit entendre une messe du Frère Adalbert.

—Dans la nuit du 1er avril un second incendie se déclara dans le salon de barbier de M. Hertel Beaunoyer rue Chambly. De nouveau les pompiers réussirent à contrôler les flammes après plusieurs heures de travail. Les locataires ainsi que le propriétaires de cette bâtisse ont à subir des dommages très considérables qui sont couverts par les assurances.

—Mardi le 2 avril dans notre église paroissiale était béni le mariage de Mlle Graziella Ferron à M. Bernardin Rondeau. Après la cérémonie nuptiale les époux partirent en voyage.

—Mardi dernier notre curé le R. M. le chanoine Houle était à Ibervil-le pour assister aux funérailles de M. le chanoine Cormier.

—On annonce pour le 21 avril prochain qu'à l'hôtel de ville aura lieu une grande partie de cartes organisée par les jeunes filles. Dans le cours de la soirée on fera tirer deux prix de présence. Il y aura aussi goûter et attractions diverses. Les recettes serviront à l'achat d'une nouvelle croix qui sera érigée dans notre cimetière.

———:-o-:———

MILAN

Mlle Alice Bolduc est revenue dans sa famille après un séjour passé à Montréal.

—M. le Dr C. M. Smith de Scotstown, à Milan pour soins professionnels.

Résolution de sympathie

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal de la paroisse de St-Simon de Ramzay, Co. Bagot, séance du 3 avril 1934.

Il est proposé par M. Joseph Paulhus et secondé par M. Ernest Lavigne et accepté à l'unanimité que le conseil de cette paroisse regrettant profondément la mort prématurée d'un de ses anciens membres dans la personne de M. Auguste Fournier, cultivateur moderne et modèle, citoyen des plus estimés et respectueux prie au nom de la paroisse entière, la famille éplorée d'agréer l'expression de sa plus profonde sympathie, dans le deuil cruel qu'elle vient d'éprouver.

Que copie de cette résolution soit transmise à sa famille et au Courrier de St-Hyacinthe pour publication.

J.R. Lavigne, sec.-trés.

———:-o-:———

ST-DAMASE

Jeudi, 5 avril, ont eu lieu les funérailles de Mme Louis Lussier, née Alice Lussier, décédée à l'âge de 25 ans et 9 mois.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé C.A. Perreault, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par ses oncles MM. Joseph Jodoin, maire et Clodomir Jodoin.

Etaient porteurs: MM. Hector, Laurent et Armand Beauregard, Laurent McDuff, Armand Monast, Lucien Phaneuf.

Parmi une nombreuse assistance de parents et d'amis on remarquait son époux, M. Louis Lussier, ses beaux-parents M. et Mme J.A. Lussier, Mme Amanda Gingras, ses frères et soeurs, M. et Mme Polydore Jodoin, Léopold Lussier, Alphonse Lussier, Adrien Robert, Alcide Blanchard, Mlle Marie-Louise Lussier, ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme René Jodoin, Conrad Dupont, René, Jean, Antonin Lussier, Jeanne Annette, Simone, Yolande Lussier, ses neveux et nièces, Laurette Jodoin Adrienne, Emilienne Lussier, Pauline Marie-Laure Lussier, Paul Lussier, Gilles Robert, son oncle, M. et Mme Lionel Gingras de Ste-Angèle; ses cousins et cousines M. Josaphat Porlier, Mlle Anna Porlier, St-Hyacinthe, MM. Stanislas et Adélard Lussier, Marieville, M. et Mme Arsène Davignon, St-Pie, Armand Jodoin, Ste-Madeleine, Origène Jodoin, Alphonse Jodoin, Paul Jodoin, N. Jodoin, Armand Jodoin, Joseph et Roland Normandin, Mlles Marie-Reine et Germaine Normandin, Rougemont, Dorès Poirier St-Pie, Gilberte Foisy, Gérard Choquette, Hector Jodoin, C. Dupont, Paula Dupont, M. et Mme Jos. Beauregard, Amédée Monast, Hector Beauregard, Laurent Beauregard, Emile Coiteux, Hormisdas Beauregard, Marie-Jeanne, Anne-Marie Beauregard, Solange et Jeannette Lussier, M. et Mme Chs Wilfrid Beauregard, Octave Favreau, Stanislas Choquette, Simone Choquette, A. Favreau, Juliette Beauregard, Antoinette Malo, Hyacinthe Choquette, Sylva Gaucher, M. et Mme Sylva Chabot, Arthur Blanchette, Irénée Beauregard, Aurélien Frégeau, Arm. Monast, Richard Monast, Lucien Phaneuf, Rosario Martel, Louis Poirier, Valmore Gaucher et plusieurs autres.

La chorale était sous la direction de M. Chs Wilfrid Beauregard; les solistes, M. Chs Wilfrid Beauregard, Nérée Borduas, Aurèle Leroux, Gérard et Jean Beauregard, Victor Choquette, Emile Coiteux, Léo Traversy et Omer Messier.

Le cantique d'adieu fut exécuté par Mlle Yvette Gingras, Mlle Yvonne Boutin touchait l'orgue.

UPTON

M. et Mme Georges Henri Bergeron docteur, sont les heureux parents d'une fille baptisée des noms Marie-Micheline. Parrain et marraine, M. et Mme Cyrille Dumaine, député et porteuse Mlle Thérèse Guertin.

—Mme Wilfrid Donais en visite chez ses parents à St-Hyacinthe M. et Mme J.A. Donais et Ed. St-Onge.

—MM. R. Donais, Charles Auguste et Conrad Frédette, Gilles Desmarais, Hermas Cardin, Emile Larocque J. Rabouin, Jean-Paul Blanchette, M. Plouffe, tous séminaristes de St-Hyacinthe étaient en promenade chez leurs parents durant la courte vacance de Pâques ainsi que MM. Antonin et Bernard Boisclair chez leur oncle M. Raphael Loiselle.

—Mmes Alphérie Lambert et Jos. Labonté étaient de passage à St-Hyacinthe ces jours derniers.

UN AVICULTEUR ENRAIE LA "PÉPIE"

Loue le Liniment Minard comme Remède contre la Pépie ou Influenza Bronchiale

Lisez, dans cette lettre de O. Minvielle, de Fort Garry, comment il enraya la Pépie (Influenza Bronchiale) quand cette maladie se déclara parmi ses poulettes. "Après avoir essayé d'autres remèdes sans en obtenir aucun résultat," écrit M. Minvielle, "je tentai du Liniment Minard, de cinq à six gouttes sur la langue et quelquefois davantage, selon les oiseaux. Je suis convaincu qu'il m'a été d'une grande aide." Le Liniment Minard est un remède éprouvé contre entorses, brûlures, meurtrissures et affections de la peau, ainsi que contre les troubles Bronchiaux et Rhumatismaux. En vente chez tous les pharmaciens. 87F

VIGORITA

Restez jeune en prenant "VIGORITA"
Nourriture pour les glandes
Très efficace contre l'impuissance
Vendu par $1.00
THE IDEAL SUPPLY HOUSE
19 Blvd. Laurier, St-Jean, P. Q.
27 AVRIL

BUVEZ
LA BIÈRE
Dow
OLD STOCK
PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ
57F

PLUS DE TABAC POUR LE MÊME ARGENT

et des "Mains de Poker" en plus!

Quand vous roulez vous-même vos cigarettes avec le tabac à cigarettes Turret vous obtenez des cigarettes qui vous donnent plus de satisfaction et vous en fabriquez davantage aussi parce que ce *meilleur* tabac à cigarettes vous donne *plus de tabac* pour votre argent—et des "Mains de Poker" en plus.

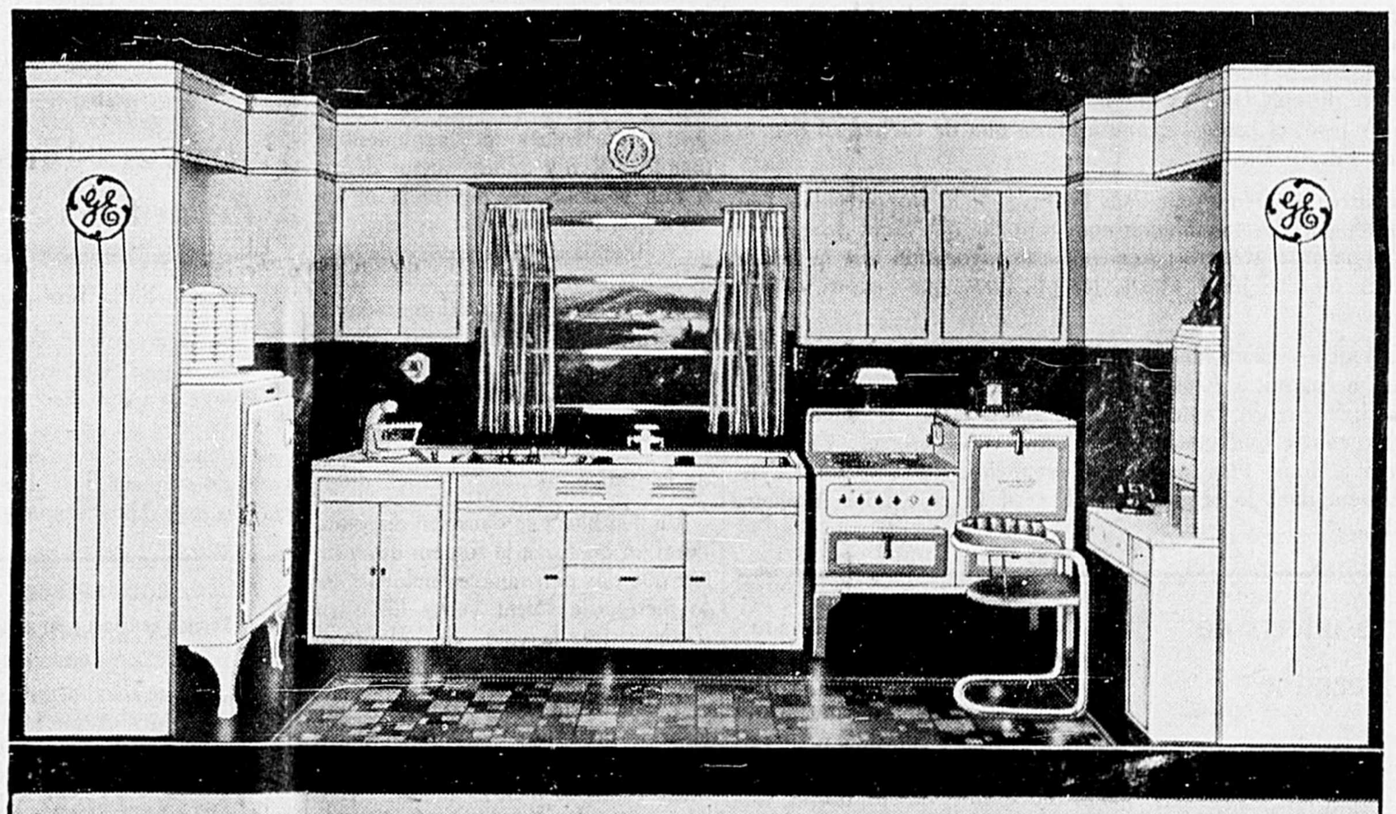
Avec l'argent que vous épargnez sur le tabac à cigarettes Turret vous pouvez acheter les meilleurs papiers—"Vogue" ou "Chantecler"—et payer cependant moins cher vos cigarettes. Et vous pouvez utiliser les "Mains de Poker" pour obtenir *gratuitement* plusieurs magnifiques et utiles cadeaux pour vous-même, pour la maison et pour vos amis.

Entrez aujourd'hui même dans le grand mouvement en faveur du tabac à cigarettes Turret.

Cela *paie de* "Rouler Vous-même Vos Cigarettes"
avec le TABAC À CIGARETTES
TURRET
"FINE CUT"
COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

Voyez la Demonstration qu'en fait *Hélène Chagnon*





"La Cuisine de Vos Rêves"
GENERAL ELECTRIC

VOICI la cuisine vraiment moderne—la cuisine General Electric que vous voudrez avoir dans votre maison. Alors, ne manquez pas de la voir sur la scène, aux cours locaux de l'Ecole Canadienne d'Enseignement Domestique. Allez entendre Mlle Hélène Chagnon qui vous expliquera comment vous pouvez acquérir graduellement cette merveilleuse Cuisine G-E.

Les articles les plus importants de la Cuisine General Electric sont le Poêle Hotpoint G-E, avec ses Eléments Hi-Speed, son Contrôle de Fourneau Automatique et autres caractéristiques remarquables—et le Réfrigérateur G-E, conçu pour vous donner toute une vie de réfrigération de tout repos. Remarquez également les autres serviteurs électriques nombreux que la Canadian General Electric vous offre pour la "Cuisine de Vos Rêves".

REFRIGERATEUR GENERAL ELECTRIC
POELE HOTPOINT GENERAL ELECTRIC
VENTILATEUR GENERAL ELECTRIC
HORLOGE GENERAL ELECTRIC
BALAYEUSE GENERAL ELECTRIC
REPASSEUSE GENERAL ELECTRIC
GRILLE-PAIN GENERAL ELECTRIC
PERCOLATEUR GENERAL ELECTRIC

FABRICATION CANADIENNE
CS-14F

SALLE DES BAZARS, ST-HYACINTHE
MARDI, MERCREDI, JEUDI, LES 24, 25 ET 26 AVRIL
À 2 HRES P. M.

CANADIAN GENERAL ELECTRIC Co. LIMITED

LITURGIE DE LA SEMAINE

"PAX"

"Pour vivre coeur à coeur avec l'Eglise"

DEUXIEME DIMANCHE APRES PAQUES

Semi-double — Ornements blancs.

2ème oraison: "Concede nos"; 3ème oraison: "Pour le Pape". Préface du temps pascal.

Notes:— Ce dimanche est appelé le dimanche du "Bon Pasteur" à cause de l'évangile du jour où Notre-Seigneur se dit le bon pasteur.

Après sa résurrection le Sauveur organisa le gouvernement de son Eglise durant la quarantaine qui s'écoula jusqu'à l'Ascension.

L'Eglise c'est le Christ représenté par le Pape qui nomme les évêques dans les diocèses, lesquels envoient les curés dans les paroisses. La première prière que le prêtre dit à la messe après le Sanctus (Te igitur) nous rappelle cette vérité. Prions pour nos prêtres, nos évêques, notre Saint Père le Pape.

FETES DE LA SEMAINE

16 avril — lundi — férie deuxième (blanc)

Aujourd'hui le prêtre peut célébrer soit une messe de requiem, soit une messe votive, (par exemple: "Pour la paix"; "Pour la Propagation de la Foi" etc.,) soit la messe de la férie ou du jour. Pour cette dernière on répète la messe du 2ème dimanche après Pâques avec Gloria, mais sans Credo.

17 avril — mardi — férie troisième — Saint Anicet, Pape, martyr, rouge.

Anicet naquit à Emèse en Syrie. Il succéda à Saint Pie I comme pape et y régna de 155 à 166. Il partagea de telle sorte les souffrances du Christ que sans répandre son sang pour la foi, il reçut néanmoins le titre de martyr. L'évangile nous rappelle que notre tristesse, nos peines seront changées en joie.

18 avril — mercredi — Solennité de Saint-Joseph, époux de la B.V. Marie confesseur et patron de l'Eglise universelle.

Fête double de 1ère classe (ornements blancs).

En instituant cette fête, Pie IX déclarait officiellement Saint Joseph "Patron de l'Eglise universelle". Au Canada, les premiers missionnaires l'avaient déjà choisi comme Patron du Canada. Le Souverain Pontife voulut, en 1871, obtenir la protection de ce grand Saint au moment où les Etats pontificaux lui étaient ravis et où lui-même devenait prisonnier au Vatican. Cinquante-huit ans plus tard, Pie XI était de nouveau reconnu roi et indépendant. Le Pape jouit maintenant d'un prestige, d'une autorité comme pas un roi peut-être n'en a eu. Dimanche prochain l'Eglise célèbrera la solennité de cette fête.

Dans toutes nos tribulations allons à Saint Joseph.

19 avril — jeudi — 2ème jour dans l'octave de S. Joseph (blanc)

La fête de S. Joseph est célébrée avec une octave que l'on appelle octave commune. Durant huit jours on lit à la messe la préface spéciale en l'honneur de Saint Joseph. On y lit que ce grand saint a été donné comme père nourricier à Jésus et comme époux à Marie afin de cacher au démon que Jésus était Fils de Dieu.

20 avril — vendredi — 3ème jour dans l'octave de S. Joseph (blanc)

L'oraison appelée postcommunion nous rappelle que Saint Joseph est le patron des agonisants. Redisons souvent cette invocation que le prêtre dira à notre lit de mort: "Jésus, Marie, Joseph, faites que j'expire en votre sainte compagnie."

21 avril — samedi — Saint Anselme, évêque, docteur (blanc)

Saint Anselme naquit à Aoste, en Italie. Il se fit bénédictin puis devint abbé et archevêque de Cantorbéry, en Angleterre. Il défendit les droits de l'Eglise contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. Ce fut la cause de son exil à Rome. Plus tard il put revenir à Cantorbéry où il s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 21 avril 1109. "Saint Anselme, protégez-nous!"

Les taudis infects de St-Hyacinthe

(suite de la 1ère page)

moitié des vitres sont remplacées par des cartons. Une lampe à pétrole, un radio à piles, trois chambres à coucher de pas plus de 6 pieds carrés chacune. Douze personnes, une mère malade, plusieurs enfants dont un bébé d'une semaine y vivotent. La malpropreté dépasse les limites de l'imagination. Le cabinet d'aisance est placé à côté d'un paillasson qui sert de lit, et sans aucune aération, au mépris de toutes les lois de la plus élémentaire hygiène. Les punaises et les "coquerelles" y pullulent à ce point que le maître de la maison nous avoua avec un gros rire, que parfois il craint que ces bestioles ne lui descendent son poêle en bas. Elles auraient du travail à faire. L'entrée est un escalier branlant, aux marches à moitié arrachées qui donnent à l'arrière de la maison, dans une mare de boue. Ces gens paient $2 de loyer par semaine au même propriétaire que dans le cas précédent. Ils sont arriérés de $30.

En voilà assez pour cette semaine. Nous continuerons dans le prochain numéro, non que les cas de misère extrême nous manquent. Ils s'élèvent facilement à la centaine.

Ils se dégagent des conclusions de ces quelques aperçus. Ces misérables qui sont des Canadiens et de citoyens comme chacun de nous s'étiolent dans la malpropreté et l'indigence. Ils mettent au monde des enfants, plus nombreux en proportion que ceux des familles à l'aise, qui meurent dans le bas âge, ou traînent dans la vie l'imbécilité et les tares de toutes sortes. Ils gardent dans leurs maisons et souvent couchent avec des chiens et des chats crottés qui ont passé la journée à chercher leur nourriture dans le dépôtoir municipal.

Quand toutes les villes de la province, tous les pays s'émeuvent et font des dépenses énormes pour faire disparaître les taudis beaucoup moins redoutables que les nôtres, resterons-nous indifférents?

Roland Carnier

———:-o-:———

EN MARGE DES ÉVÈNEMENTS

(suite de la 1ère page)

oiseaux de mer. Les gardes du tsar tirèrent le canon pendant une semaine pour faire fuir les oiseaux, Lenin se promenant sur le rivage devint l'ami d'un cygne noir auquel il conta son sort cruel. Le cygne lui offrit de le ramener, avec un ami comme second passager, jusqu'en Russie pour qu'il puisse fabriquer à nouveau des haches pour briser les crânes des gardes du tsar. Lenin choisit son camarade Staline. N'ayant qu'un petit paquet de vivres ils s'installèrent sur le dos du cygne noir qui prit son vol. Les vivres s'épuisèrent vite et le cygne déclara: Camarades, si l'on ne me donne pas bientôt quelque chose à manger le vent m'abattra. N'auriez-vous pas par hasard un petit os?

"Pourquoi ne l'avoir pas dit plus tôt? répondit Staline. J'ai en effet deux vieux os dans mon sac. Et tirant son couteau, courageusement, il coupa deux doigts de sa main gauche et les donna au cygne. Celui-ci retrouva la force nécessaire pour conduire à bon port les messies de la révolution."

C'est de cette façon que les bolcheviks savent édifier leurs enfants et leur pétrir une âme révolutionnaire.

Jacques Bousquet

M. le maire proteste vivement

(suite de la 1ère page)

cours expliqua que la présente réunion comportait un caractère de politique purement municipale.

L'hon. T.D. Bouchard lui succéda. Dans un discours qui dura près d'une heure il fit d'abord valoir les arguments qui sont à l'appui de la clause rejetée, et exprima ensuite son mécontentement à l'égard de l'attitude prise par le Conseil Législatif.

Retraçant en premier lieu l'historique de cette cause, et les privilèges en litige, il conclut qu'un tel état de chose avait assez duré. D'autant plus que cela occasionne, dit-il, des grands frais à la ville pour défrayer tant de procès. Les deux principaux arguments apportés sont: 1o en 1913 tel qu'il est allégué dans le document présenté par l'hon. Tellier le conseil n'a pas exempté de toutes les taxes foncières et spéciales le défendeur, et ne pouvait le faire en vertu d'une loi provinciale qui défend aux municipalités d'exempter de taxes qui que ce soit. La reconnaissance signée par le conseil municipal il y a 21 ans n'était nullement une exemption d'impôts, de ce fait que toute la défense de M. Tellier est basée sur une phrase incidente. 2o Les églises paient ces taxes que l'hon. Tellier refuse de reconnaître.

Impétueusement, l'hon. Bouchard préconisa un nouvel ordre de chose dans l'administration des affaires publiques. "Il faut, dit-il, pour sauver la société canadienne-française que nos grands corps publics, nos grandes corporations cessent d'administrer de façon à protéger l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt géénral." Parlant ensuite de la présente situatior des finances de la ville de Montréal, il s'exclama: "Ce sont des pareils (à ceux qui protègent le particulier et exploitent le peuple). Il n'y aurait aucun déficit si l'on y avait fait régner la même justice, si l'on y avait appliqué la même administration que celle que nous avons à Saint-Hyacinthe. Dans deux ans une saine politique municipale suffirait à combler le présent déficit. Mais non! on jette l'argent du public par les fenêtres soit pour protéger les grands, soit qu'on s'en serve pour s'immuniser contre les atteintes de la justice.

Un peu plus loin dans son discours, l'orateur confirma la rumeur qui voulait que des personnages influents de la métropole soient venus lui offrir d'administrer la ville de Montréal avec des pouvoirs dictatoriaux.

Enfin, M. le maire parla à plusieurs reprises du Conseil Législatif. "Je ne veux, dit-il, que le gouvernement viennent à St-Hyacinthe renverser la volonté du peuple." "Je présenterai la même clause à Québec, la semaine prochaine (i.e. cette semaine) et j'emploierai tous les moyens et toutes les mesures pour faire triompher cette cause qui est celle de la justice. Il m'en coûtera ce qu'il m'en coûtera. Je n'ai pas cessé d'être libéral, mais je resterai du parti de ceux qui sont pour la justice." Il avait parlé de la même façon auparavant en disant: "Si je ne réussis pas cette fois, j'en appellerai au peuple de cette province. Je suis prêt à défendre cette idée dans n'importe quelle ville de la province, et devant n'importe qui. Si ce n'est pas cette année ce sera une autre. Et nous dénoncerons le Conseil Législatif, nous en demanderons l'abrogation ou une réforme complète comme l'avait préconisé Mercier, un ancien de St-Hyacinthe, et comme l'ont fait les autres provinces du Dominion."

M. le maire fut vivement applaudi, et l'assemblée se dispersa après la lecture de la résolution qui fut adoptée alors, et dont nous donnons le texte en pages intérieures.

———:-o-:———

CES MAIGRES SALAIRES

(suite de la 1ère page)

n'a le droit de ne payer ses ouvriers qu'à moitié. Si le système que nous dénonçons se continue encore quelque temps, nous aurons peut-être à combattre alors un mal encore bien plus pernicieux: le communisme. La plus grande provocation au désordre, c'est la violation des principes élémentaires de la charité chrétienne.

Le gouvernement de cette province a-t-il voté une loi simplement pour se moquer des ouvriers, ou existe-t-il des inspecteurs chargés de la faire respecter?

Jacques Bousquet

———:-o-:———

A travers l'histoire de notre région

(suite de la 1ère page)

de l'est, 3 arpents et 6 perches au nord-ouest puis 4 arpents et 3 perches dans la ligne seigneuriale de Ramzay. Et c'est par cet acte que je fais connaissance avec le père et la mère du seigneur de St-Hugues ainsi que du juge Thos Kennedy Ramzay.

COMPETENCE
Service constamment amélioré
Métbodes modernes
Des centaines de clients satisfaits vous assurent
PLUS GRANDE SATISFACTION
DR A. BÉDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
Tél. 423 St-Hyacinthe
JNO

Tél. 405J **MAISON ADOLPHE** 211 Cascades

Pour la saison du printemps, vous invite à visiter nos rayons d'habits et pardessus des plus récents modèles et des meilleures qualités, pour les plus bas prix.



offre les derniers styles de CHAPEAUX FEUTRE, CHEMISES, CRAVATES GANTS — BAS CASQUETTES

Une visite vous convaincra

A LOUER

Angle des rues Cascades et St-Hyacinthe, 20 x 57 pieds, avec cave 39 x 66 pieds. Un des plus beaux sites de la ville. Possession immédiate si désirée.

Aussi autre local pour magasin, de 26 x 39 pieds, rue St-Hyacinthe.

Un autre local, au 2ème, pouvant servir pour salle, restaurant, etc. 39 x 66 pds.

S'adresser à **Laberge & Couillard**
226 Cascades - Tél. 28

PETITES ANNONCES

AVIS.— Lisez bien ceci, vous qui avez un peu d'argent. Profitez de ce mois pour vous acheter une propriété avant de renouveler votre bail pour votre logement. Nous avons plusieurs maisons à vendre à de bonnes conditions, ainsi que plusieurs places d'affaires, garages, épiceries, boulangeries, magasins licenciés et maisons de pension. Aussi, terres, pouvoir d'eau, moulin à carde, etc.

Adressez-vous à l'Hôtel Canada ou à 29 rue St-Paul. Gélinas et Legault jno.

UNE AUBAINE.— Avec $20.00 à $25.00 comptant vous vous procurerez un lot à bâtir de 50 x 125 pds, situé à dix minutes du centre de la ville. Pourquoi payer loyer toute votre vie lorsqu'une telle chance vous est offerte?

Pour plus de renseignements adressez-vous au *Courrier*. jno

MAISON A VENDRE OU ECHANGER.— Pour le prix de l'évaluation municipale, très peu comptant. Maison neuve, 8 app. finie moderne, chambre de bain, etc. Coin de la rue Morison. On échangera pour lot à bâtir. S'adresser à 4 rue Morison, Tél. 785J. jno.

LOGEMENTS A LOUER.— J'ai plusieurs logements à louer pour le mois de mai. De $10.00 et plus. S'adresser à Eugène Benoît, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe. jno.

A VENDRE.— Propriété comprenant deux logements, garage, remise, écurie, etc. Conditions faciles. Prix raisonnables.

S'adresser au *Courrier*. jno

A VENDRE.— Lot de 50 pds par 150 pds, situé rue Bourdages près Leman. S'adresser à D. St-Germain, 8 rue Dessaulles. jno.

De $5.00 à $12.00
Vous pouvez acheter un très Bon **"Poêle" usagé**
au magasin **BELANGER**
En face de la Station de Police
jno.

A LOUER.— Remise commerciale avec cour, aussi logement si désiré. S'ad. à M. Emile Hébert, no 47 rue St-Paul. 13av

A LOUER.— Logement 5 app. avec garage, $15.00. Un autre 4 app. avec chambre de bain. Planchers de bois dur. Solarium, $15.00. S'adresser à X. Jacques, 101 rue St-Joseph. 1f

CUISINIER d'expérience demande emploi. Peut fournir références. S'ad. au "Courrier". 1f

A VENDRE.— Un outillage de pâtisserie, au complet, avec mélangeur Hobart 45 pintes, 2 bols, camion "Dodge" de livraison. Peu usagé.

S'adresser à L.V. Vandal, St-Simon (Bagot). 13av

A VENDRE.— Lots dans le Bourg-Joli sur le côté nord des rues Laurier et Turcotte. Grandeur 25 x 100. Prix $150 et $200. chacun. Conditions faciles. S'adresser à J.P. Goudreault, 9 rue Morison. jno.

A LOUER.— Un logement, plein-pied, 6 appartements, chambre de bain. S'adresser au no 32 rue Notre-Dame. 1f

A LOUER.— Logement de 8 pièces avec chambre de bain. Fera réparations au goût du locataire. S'adresser à Mme O. Chenette, 6 rue Larocque. Tél. 527. jno

A VENDRE.— M. L.H. Marcotte offre en vente à St-Simon, foin mil no 1 à $13.00; No 2, $12.00; trèfle Alsike, $13.00; Paille d'avoine $7.00 la tonne. Pour semence, avoine $1.25 le 100 lbs; orge à 6 rangs $1.50 le 100 lbs. 1f

Le Courrier de St-Hyacinthe

Paraît tous les vendredis. Prix de l'abonnement: Canada $1.50 par an; aux Etats-Unis, $2.00, numéro, 5 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et comptabilités (Limitée) A.-J. Gaudreau, Président-Gérant.

———:-o-:———

UPTON

—Avec regret nous vous apprenons la mort de Mme Narcisse Lalime décédée la semaine dernière. Ses funérailles ont eu lieu ici au milieu d'un grand concours d'amis.

A VENDRE.— Propriété de 50 x 180 pds, avec maison, rue Girouard. S'adresser à M. Majeur, 118 rue St-Antoine. 27av

AVIS PUBLIC

CANADA
Province de Québec
District de St-Hyacinthe.

Est, par les présentes, donné que MERCREDI, le deux mai prochain — 1934 — à onze heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe, en la cité de Saint-Hyacinthe,

Il sera procédé par le notaire soussigné, à la vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, de l'immeuble suivant composé des lots 913—912—911—910 —1022E — 1022D — 1022C — 1022B — 1022A — 1022 — 1021 — 1020 — 1019 — 1018 — 1017 — 1016 — 1015 — 1014 — 1013 — 1012 — 1011 — 918e — 918f — 918g — 918h — 1031 — 1029 — 1028 — 1027 — 1026 — 1025 — 1024 — 1023i — 1023f — 1023e — 1023d — 1023c — 1023b — 1023a et 1023 au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe, avec l'usage des terrains réservés pour les rues jusqu'à la concession des dits lots.

Les dits immeubles appartiennent pour partie aux enfants mineurs de feu Lemaire St-Germain et de Dame Antoinete Nault et autres, co-propriétaires majeurs de feu Dame Aurélie Tétu en son vivant veuve de Horace St-Germain notaire et régistrateur de St-Hyacinthe.

Cette vente sera faite conformément à une Ordonnance de l'Honorable P.G. Martineau J.C.S. en date du 12 septembre 1933.

Conditions de paiement: comptant.

Pour les autres conditions s'adresser au notaire soussigné commis à la dite vente et adjudication par l'Ordonnance ci-dessus mentionnée.

St-Hyacinthe, 11 avril 1934.

Horace St-Germain, Notaire
93 Mondor
13-27av

PUBLIC NOTICE

CANADA
Province of Quebec
District of St. Hyacinthe

Is hereby given that on Wednesday, the second day of May now next — 1934 — at eleven o'clock in the forenoon, at the church door of the parish Notre Dame de St-Hyacinthe, in the City of St-Hyacinthe.

Shall be sold at public auction, by the undersigned notary, the immoveable property being the following lots numbers: 913 — 913 — 911 — 910 — 1022e — 1022d — 1022c — 1022b — 1022a — 1022 — 1021 — 1020 — 1019 — 1018 — 1017 — 1016 — 1015 — 1014 — 1013 — 1012 — 1911 — 918e — 918f — 918g — 918h — 1034 — 1033 — 1032 — 1031 — 1029 — 1028 — 1027 — 1026 — 1025 — 1024 — 1923i — 1923f — 1023e — 1023d — 1023c — 1023b — 1023a and 1023 — on the official plan and book of Reference of the said parish, with hte use of the lots reserved for streets up to the sale of the adjoining lot.s

The said immoveable is the property of the children of the late Lemaire St-Germain, and Mrs. Antoinette Nault and others, co-proprietors as heirs of Mrs. Aurélie Tétu in her lifetime widow of Horace St-Germain, Notary and Registrar of the City of St-Hyacinthe.

This sale is made according to an Order of Hon. P.G. Martineau J.S.C. bearing date September 12, 1933.

The sale will be made for cash.

For others conditions apply to the undersigned Notary authorized by the above Order.

St. Hyacinthe, April 11th 1934.

Horace St-Germain, Notary
93 Mondor Street

———:-o-:———

A souffert deux ans Mieux en un jour

Miraculeuse est l'histoire de F. Soisson de Pittacairn qui a été très malade durant les derniers six mois, mais qui n'avait pu travailler depuis deux ans à cause de cette maladie. Frank est âgé de 41 ans et père de six enfants. Sa maladie affectait plusieurs personnes. Si vous êtes malade, vous ne pouvez travailler et tel était son cas. Frank travaillait dans les mines de Virginie Ouest jusqu'à ce qu'il devint malade alors qu'il vint ici, chez son frère qui le garda lui et sa famille. On dit qu'il était sur le sentier de la mort, lorsqu'une femme du voisinage découvrit qu'il avait les symptômes d'une personne ayant le ver solitaire, ce dont elle avait souffert elle-même. Frank avait suivi les traitements de plusieurs médecins et spécialistes qui le traitèrent les uns pour le coeur, les autres pour le rein, le foie, la vessie et beaucoup d'autres maladies, mais sans succès; cela prenait une vieille femme pour trouver la cause réelle de sa maladie. Finalement, comme dernier essai on lui fit prendre une bonne médecine contre le ver solitaire et le même jour, il réalisa que sa guérison était assurée. Deux semaines après, il avait engraissé de 31 lbs et aujourd'hui, dans une semaine ou deux il reprendra l'ouvrage.

Des milliers d'hommes, femmes ou enfants, souffrants sont traités pour d'autres maladies alors que leur véritable trouble est ce monstre, le ver solitaire. Le vrai signe c'est de passer des particules de ce parasite. D'autres signes sont la perte d'appétit, langue chargée, brûlements d'estomac, douleurs dans le dos, dans les membres et les jambes, étourdissements, maux de tête, sensation de faiblesse, yeux cernés, etc. Ou bien encore, le patient sent comme quelque chose qui voudrait remonter vers la gorge. Il a la peau jaune, maigrit, a mauvaise haleine, crache constamment, est sans ambition, n'a pas de goût pour le travail.

Des convulsions épileptiques ont souvent été causées par ces monstres qui quelques fois ont dépassé 50 pieds de longueur.

Débarrassez-vous de ce monstre immédiatement, avant qu'il ne soit trop tard. Envoyez $5.50 pour un traitement de LAXTAN si vous voulez vous débarrasser de ce parasite. LAXTAN est sans danger, lors même que vous n'auriez pas le ver solitaire.

Vendu seulement par US Laboratory 4838 USL Building, Box 2006, Hollywood, Cal.

Laxtan n'est pas vendu chez les droguistes. Spécifiez l'âge et le sexe. Laxtan est fait spécialement pour vous, et ne peut pas être envoyé C.O.D. Remise doit accompagner la commande. Si vous voulez que le paquet soit assuré, ajoutez 25 sous. Découpez et mettez ceci à part, cela pourra vous servir quelque jour. Montrez-le à quelques amis malades, ils pourront vous en être reconnaissants. jno